



**ONUSIDA**  
PROGRAMME COMMUN DES NATIONS UNIES SUR LE VIH/SIDA

HCR  
UNICEF  
PAM  
PNUD  
UNFPA  
ONU DC  
OIT  
UNESCO  
OMS  
BANQUE MONDIALE

UNAIDS/PCB(20)/07.20  
26 juillet 2007

**Rapport de la Vingtième Réunion  
du Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA  
Genève, Suisse  
25–27 juin 2007**

## 1. Ouverture

### 1.1 Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour provisoire

La 20<sup>ème</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme (CCP) s'est déroulée au Centre international de Conférences (CICG) à Genève, en Suisse, du 25 au 27 juin 2007. L'ordre du jour de la réunion est présenté à l'Annexe 1.

La Suède, Présidente sortante, ouvre cette 20<sup>ème</sup> réunion du CCP et souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres ainsi qu'aux autres personnes présentes. M. l'Ambassadeur Hjelmåker (Ambassadeur pour les questions relatives au VIH et au sida, Suède) déclare, au nom du Ministre suédois de la Coopération internationale au Développement, que ce fut un honneur et un plaisir pour la Suède d'assumer la présidence du CCP. Rappelant les divers enjeux et faits marquants de 2006, le Président évoque la Réunion de haut niveau sur le sida en juin 2006, et rappelle combien il importe de convertir les engagements politiques en mesures concrètes sur le terrain. A cet effet, le Cadre stratégique 2007-2010 relatif au soutien de l'ONUSIDA aux pays en vue de la réalisation de l'accès universel, approuvé à la 19<sup>ème</sup> réunion du CCP à Lusaka, donne des orientations. La Suède insiste sur l'importance de l'appropriation nationale et de la définition de priorités, sous la conduite des dirigeants nationaux et avec la participation pleine et entière de la société civile ; sur la nécessité de maintenir les questions relatives au sida et à la sécurité – débattues en profondeur pour la première fois à Lusaka lors de la 19<sup>ème</sup> réunion du CCP – aux premiers rangs des préoccupations, de plaider pour que la société civile et le secteur privé puissent mettre tout leur potentiel au service de la riposte, et de continuer à travailler sur la question de la vulnérabilité et des droits sexuels des femmes – les inégalités entre les sexes demeurant l'un des moteurs de la propagation de l'épidémie.

L'ordre du jour provisoire (UNAIDS/PCB(20)/07.1/Rev.1) est adopté sans modifications.

### 1.2 Election des membres du Bureau

Conformément aux modalités arrêtées, la Thaïlande, précédemment Vice-Présidente, est élue Présidente du CCP, les Etats-Unis d'Amérique sont élus Vice-Président, et le Sénégal est élu Rapporteur.

Le CCP accueille favorablement et approuve la liste des nouveaux délégués des ONG au sein du CCP à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008 :

**Afrique** : Réseau camerounais d'Associations de Personnes vivant avec le VIH et le Sida (RECAP+), représenté par M. James Clovis Kayo, délégué ; Southern African Network of AIDS Service Organizations (SANASO), représenté par Mme Mercy Machiya, déléguée suppléante.

**Asie Pacifique** : The 7 Sisters, Thaïlande, représentée par M. Vincent Crisostomo, délégué ; Association antisida de la République kirghize, représentée par Mme Gulnara Kurmanova, déléguée suppléante.

**Europe** : Réseau russe pour la réduction des risques, représenté par M. Vitaly Zhumagaliev, délégué ; Action contre le sida, Allemagne, représentée par le Dr Sonja Weinreich, déléguée suppléante.

**Amérique latine et Caraïbes** : Réseau latino-américain de réduction des risques (RELARD), représenté par Mme Sandra F. Batista, déléguée ; Réseau bolivien de

personnes vivant avec le VIH/sida (REDBOL), représenté par Mme Gracia Violeta Ross, déléguée suppléante.

**Amérique du Nord** : Coalition interagence sida et développement (CISD), représentée par M. Michael O'Connor, délégué ; Coalition internationale pour la santé des femmes, représentée par Mme Zonibel Woods, déléguée suppléante.

Ayant accepté d'assumer la Présidence, Son Excellence le Dr Mongkol na Sonkha (Ministre thaïlandais de la Santé publique) déclare que l'accès à des médicaments financièrement abordables reste pour le moment à l'état de promesse, les objectifs en la matière étant loin d'être atteints, et que bon nombre de pays en développement ont des systèmes de santé dont la fragilité, exacerbée par la perte de personnel qualifié, impose qu'ils soient renforcés. Il plaide ardemment pour une gestion des dimensions sociales du sida, en particulier la stigmatisation, la discrimination ainsi que les inégalités sexospécifiques, et engage le CCP à trouver des moyens originaux et novateurs, cependant collectifs et constructifs, pour riposter à l'épidémie.

### **1.3 Examen des rapports des 18ème et 19ème réunions**

Le CCP examine et approuve le rapport de la dix-huitième réunion (UNAIDS/PCB(18)06.18) et celui de la dix-neuvième réunion du CCP (UNAIDS/PCB(19)06.19).

### **1.4 Rapport du Président du Comité des Organismes coparrainants**

Au nom de Mme Josette Sheeran (Directrice exécutive, Programme alimentaire mondial), Mme Sheila Sisulu (Directrice exécutive adjointe, PAM), représente le PAM en qualité de Présidente du COC, et présente son rapport au CCP.

Sur le front de la réforme des Nations Unies, l'ONUSIDA assume à l'évidence un rôle de premier plan dans l'amélioration de la cohérence du système des Nations Unies à tous les niveaux. La prolifération des mécanismes de financement et des donateurs dans le domaine de la lutte contre le sida, et le surcroît de coordination, d'harmonisation et de pertinence chez les donateurs que ce phénomène nécessite, font ressortir l'importance du rôle de l'ONUSIDA à cet égard.

La Présidente du COC cite deux domaines cruciaux où à l'avenir la prestation de services de la famille ONUSIDA va s'imposer : appui à l'extension de l'accès universel et "faire travailler l'argent disponible" – deux fils conducteurs du Budget-plan de travail intégré (BPTI) de l'ONUSIDA. Elaboré dans le cadre d'un processus transparent et consultatif, le nouveau BPTI se veut plus stratégique, plus cohérent, mieux axé sur les résultats et plus responsabilisant, sachant qu'il va permettre de mieux mesurer l'impact de l'appui de l'ONUSIDA à l'échelon pays. L'attention est centrée principalement sur le renforcement des capacités à l'échelon national pour conduire la riposte ; les moteurs de l'épidémie, tels que les inégalités sexospécifiques et la situation des groupes vulnérables ; et les lacunes en matière de prévention de la transmission mère-enfant. Globalement, l'accent du nouveau BPTI est mis sur l'action à l'échelon pays conformément aux "Trois Principes" et au Cadre stratégique de l'ONUSIDA.

En ce qui concerne les recommandations de la Cellule mondiale de réflexion sur l'harmonisation et l'alignement au sein du système des Nations Unies, le Secrétariat et les Coparrainants en soutiennent régulièrement la mise en œuvre, et les progrès se poursuivent en matière de constitution d'équipes conjointes et de programmation

commune, et de répartition des tâches. S'agissant de l'avancement des travaux de définition de cibles au niveau national depuis la Réunion de haut niveau sur le sida en 2006, la Présidente du COC souligne l'extension de l'appui des organismes coparrainants et du Secrétariat, mais elle engage à collaborer avec le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (Fond mondial) ainsi qu'avec le PEPFAR (le plan d'urgence du Président des Etats-Unis pour la lutte contre le sida), et note que la participation significative de la société civile sera déterminante pour ce processus.

### **1.5 Rapport du Directeur exécutif**

Le Dr Piot, Directeur exécutif de l'ONUSIDA, rappelle un certain nombre de faits politiques marquants intervenus depuis la 19<sup>ème</sup> réunion du CCP, indicateurs d'une volonté politique renouvelée au niveau international : engagement pris de faire de la lutte contre le sida une priorité pour l'ensemble du système des Nations Unies comme promis par le nouveau Secrétaire général des Nations Unies, M. Ban Ki-Moon ; et élection de Michel Kazatchkine au poste de Directeur exécutif du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

Le Dr Piot souligne qu'en dépit d'une augmentation des dépenses consacrées au sida dans les pays à revenu faible ou intermédiaire en 2007, le déficit mondial est encore de US\$ 8 milliards, ce qui confirme la nécessité d'accroître le financement et de trouver d'autres sources. Il salue les Programmes plurinationaux de lutte contre le VIH et le sida en Afrique de la Banque mondiale, le Fonds mondial et le PEPFAR, les qualifiant de mécanismes majeurs pour le financement de la riposte.

L'heure est à la consolidation pour l'ONUSIDA, en cette période où il faut passer de l'assistance à la définition de cibles nationales, à la mise en œuvre des plans nationaux et à l'alignement des partenaires à cette fin. Ces processus sont soutenus par les Dispositifs d'appui technique, désormais opérationnels dans 60 pays, et par des initiatives concrètes visant à accroître la participation pleine et entière de la société civile. En ce qui concerne les résultats et la responsabilisation, le nouveau BPTI 2008-2009 est fondé sur la répartition des tâches convenue entre les Coparrainants, et prévoit des outils pour mieux mesurer les progrès et l'impact à l'échelon pays : le budget est le reflet d'une maturité qui devrait permettre d'aboutir à une meilleure prestation sur le terrain.

Des initiatives concrètes conduites par l'UNFPA et le Secrétariat ont été prises de façon à améliorer la cohérence en matière de programmation pour les jeunes, conformément à la demande du CCP. On peut dire qu'il y a cohérence dans la mise en œuvre lorsque les organismes coparrainants offrent des services selon ce que prévoit la répartition des tâches, le Secrétariat, quant à lui, se concentrant sur ses cinq fonctions clés approuvées par le CCP. La recherche de la cohérence à l'échelle de l'ensemble du système des Nations Unies en tant qu'aspect central de la réforme des Nations Unies est illustrée par la création continue d'équipes conjointes des Nations Unies sur le sida, qui sont actuellement au nombre de 65; et de programmes communs sur le sida ; en outre, l'ONUSIDA participe activement à six des huit expériences pilotes "Une seule ONU".

Le Dr Piot insiste sur la prévention du VIH, la présentant comme le secteur où l'action doit s'intensifier, et annonce la parution d'un guide sur la circoncision masculine, le conseil et le test proposés par le fournisseur de soins, ainsi que d'une note d'orientation

politique des Nations Unies sur le sida et les professionnel(le)s du sexe. Il insiste sur la nature multisectorielle de la prévention et sur la nécessité d'accroître l'action de prévention, précisant que pour une personne qui commence un traitement antirétroviral, six autres personnes contractent l'infection à VIH. Sur la question de l'accès au traitement, le Dr Piot signale qu'au rythme actuel d'élargissement, il ne sera pas possible d'atteindre l'objectif de l'accès universel d'ici à 2010. Il insiste également sur la nécessité d'intégrer le traitement du VIH et celui de la tuberculose, car la tuberculose constitue la principale cause de morbidité et de mortalité chez les personnes vivant avec le VIH.

Evoquant l'avenir, le Dr Piot exprime de nouveau son inquiétude concernant l'inscription dans la durée du soutien à une riposte efficace à l'épidémie, et il présente aux délégués l'initiative Sida 2031, en vertu de laquelle différentes institutions sont convenues de travailler sur sept volets cruciaux, y compris la modélisation de l'épidémie, la durabilité du leadership et le financement de la riposte. Il note également que beaucoup de choses ont changé au niveau mondial en ce qui concerne l'épidémie et la riposte, et il propose que soit effectuée une seconde évaluation indépendante de l'ONUSIDA afin d'envisager ce que sera son futur rôle.

Le CCP accueille favorablement les rapports du COC et du Directeur exécutif, se déclare d'accord sur bon nombre des enjeux et réalisations décrits par le Directeur exécutif, et fait écho à l'appel de ce dernier à la consolidation. En réponse au rapport du COC, la délégation ONG fait mention de la première réunion organisée entre la délégation ONG et les Coordonnateurs mondiaux, et exprime le souhait de voir ce dialogue se poursuivre afin de permettre une intensification de la collaboration.

Le CCP note les progrès effectués à l'échelon pays sur le plan de la cohérence du système des Nations Unies, et salue le rôle de leadership que joue l'ONUSIDA dans le cadre de la réforme des Nations Unies. D'un autre côté, des délégués font remarquer que les politiques arrêtées ainsi que les engagements pris au niveau mondial ne concordent pas avec ce qui est mis en application à l'échelon national. Ceci vaut à la fois pour la famille des Nations Unies, et pour la communauté des donateurs. Est notamment cité le cas de donateurs qui continuent de financer des programmes d'une organisation en particulier, au lieu de soutenir un programme commun approuvé, et d'organisations des Nations Unies qui continuent de concevoir et de mettre en œuvre des programmes en dehors des cadres convenus. Le CCP invite l'ensemble des partenaires à davantage collaborer et à mieux respecter les politiques communes définies ainsi que les engagements pris, et demande s'il est possible de créer des systèmes de suivi et de responsabilisation ainsi que des mesures incitatives, ou de parfaire ceux qui existent déjà.

Le CCP se félicite du regain d'intérêt pour la prévention et salue l'impulsion donnée par l'ONUSIDA à cet égard. Cependant, certains délégués s'interrogent sur le contenu des directives concernant la circoncision masculine, considérant qu'elles peuvent prêter à confusion. Le sentiment exprimé est que certaines phrases contenues dans la note d'orientation des Nations Unies sur le sida et les professionnel(le)s du sexe sont mal formulées, et que la société civile et les professionnel(le)s du sexe en particulier ont été insuffisamment consultés.

Le CCP note qu'il importe de relier le calendrier de travail sur le sida à celui du développement en général, et de rechercher – pour en tirer parti – les synergies entre la riposte au sida et les objectifs pour le développement. Plusieurs délégués plaident

également pour la poursuite du processus d'intégration des services anti-VIH aux services de santé sexuelle et reproductive, de planification familiale et de lutte contre les infections sexuellement transmissibles.

Le CCP appuie énergiquement les travaux actuellement effectués pour éliminer les inégalités homme-femme, et préconise la poursuite des efforts dans ce domaine et contre les autres moteurs de l'épidémie, en particulier la stigmatisation et la discrimination. Le CCP insiste de nouveau sur l'importance de la participation active et significative de la société civile à tous les aspects de la riposte. Le CCP reconnaît qu'il importe d'installer la riposte dans la durée, ce qui nécessite un financement durable et prévisible. Enfin, le CCP accueille favorablement la suggestion émise par le Directeur exécutif d'effectuer une deuxième évaluation indépendante du Programme commun.

Les décisions et recommandations relatives à ce point de l'ordre du jour figurent à l'Annexe II "Décisions, Recommandations et Conclusions de la 20<sup>ème</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme", paragraphes 5.1–5.3.

### **1.6 Rapport des représentants des ONG**

Au nom de la délégation des ONG siégeant au CCP, Mme Zonibel Woods (Coalition internationale pour la santé des femmes) expose le rapport des Représentants des ONG (UNAIDS/PCB(20)/07.2). La délégation des ONG exprime sa préoccupation au sujet du processus de définition des cibles dans de nombreux pays, regrettant la participation limitée de la société civile, et l'attention insuffisante accordée aux cibles ayant trait à la prévention. La délégation des ONG rappelle au CCP les engagements de la Déclaration 2006 sur le VIH/sida relatifs à la prévention chez les jeunes, qui sont exposés de façon disproportionnée au risque d'infection à VIH. Elle déplore également la lenteur du rythme auquel s'élargit l'accès au traitement, et évoque les engagements pris lors du sommet du G8 à Gleneagles. Le rapport des ONG insiste sur les inégalités sexospécifiques, qui favorisent la propagation de l'épidémie, sans oublier ce facteur aggravant que constitue la violence à l'égard des femmes. Le rapport fait également état de l'énorme lacune en matière d'offre de services de prévention de la transmission mère-enfant, qui représentent pourtant un moyen simple et efficace d'éviter la transmission du VIH, et demande de faire des efforts pour donner des orientations au niveau national sur cette question afin d'être en conformité avec les principes directeurs révisés de l'OMS. Le rapport des ONG se félicite de l'engagement pris par l'ONUSIDA de relier lutte contre la tuberculose et lutte contre le VIH, deux problématiques étroitement liées, et demande une intensification de l'intégration des programmes de traitement et de prévention de la tuberculose et de l'infection à VIH.

La délégation des ONG constate en outre que, du fait d'un engagement financier et politique insuffisant, souvent les communautés marginalisées telles que les consommateurs de drogues injectables ne bénéficient pas des programmes complets de prévention et de traitement, notamment des services de réduction des risques. La délégation déclare également que la stratégie à trois volets relative aux professionnel(le)s du sexe reprend en les diluant les approches fondées sur des droits établis, et recommande que le guide interne sur la collaboration avec les professionnel(le)s du sexe soit révisé. Enfin, la délégation des ONG se félicite des mesures prises dans certains pays afin de décriminaliser l'homosexualité, tout en constatant que l'homophobie reste un obstacle majeur empêchant de concevoir des programmes complets de lutte contre le VIH.

Le CCP remercie la délégation des ONG de ce rapport exhaustif et très instructif, qui met en exergue des problématiques cruciales telles que la stigmatisation et la discrimination, et qui illustre une fois de plus le rôle indispensable de la société civile dans la riposte. De nombreuses recommandations formulées dans le rapport des ONG sont appuyées, mais la plupart renvoient à d'autres points inscrits à l'ordre du jour du CCP, dont l'examen doit se faire le moment venu.

Les décisions et recommandations relatives à ce point de l'ordre du jour figurent à l'Annexe II "Décisions, Recommandations et Conclusions de la 20<sup>ème</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme", paragraphe 6.1.

## **2. Budget-plan de travail intégré 2008–2009 et Rapport financier**

Mme Debbie Landey (Directrice exécutive adjointe, Gestion et Relations extérieures, ONUSIDA), ainsi que M. Michel Sidibe (Directeur exécutif adjoint, Programmes, ONUSIDA), Mme Robin Jackson (Chef, Service VIH/sida, PAM) et le Dr Paul De Lay (Directeur, Evidence, Suivi et Politique, ONUSIDA) présentent le Budget-plan de travail intégré 2008-2009 et Rapport financier (UNAIDS/PCB(20)/07.3). Le BPTI est présenté en quatre parties : aperçu (vue d'ensemble), mise en œuvre à l'échelon pays et partenariat, accent thématique sur la prévention, et responsabilisation.

En ce qui concerne l'aperçu, Mme Landey explique en quoi le BPTI représente les résultats stratégiques attendus des 10 organismes coparrainants et du Secrétariat, dont la finalité est de contribuer à la concrétisation de l'accès universel d'ici à 2010 ainsi qu'à la réalisation de l'Objectif 6 du Millénaire pour le développement d'ici à 2015. Le BPTI a harmonisé sa terminologie sur le vocabulaire OCDE/CAD, et a été simplifié, comportant désormais un nombre moindre d'effets directs, de produits, d'activités et d'indicateurs. Le BPTI applique la répartition des tâches pour chacune de ses parties et insiste sur la programmation conjointe à l'échelon pays ; en ce sens, il intègre tout du long le principe de cohérence. La responsabilisation a été renforcée en articulant la budgétisation autour des résultats et en renforçant des mécanismes tels que le Cadre de suivi et d'évaluation de la performance. En réponse à la demande du CCP d'améliorer la flexibilité du BPTI, un système d'examen à mi-parcours a été mis en place, ainsi qu'un fonds de réserve. A cet égard, il est demandé au CCP d'autoriser le Directeur exécutif à réattribuer 10% des ressources du BPTI entre les effets directs principaux et de permettre au Directeur exécutif de programmer et de décaisser les fonds supplémentaires collectés en plus des 10% du budget approuvé.

Mme Landey explique le lien de concordance entre BPTI et Cadre stratégique 2007-2010 : les sept effets directs principaux du BPTI, auxquels sont rattachés des produits et activités bien précis, sont directement reliés aux cinq axes stratégiques du cadre. Il est demandé au Conseil d'approuver le budget de base d'un montant de US\$ 468,8 millions, réparti comme suit : US\$ 134,7 millions pour les organismes coparrainants, US\$ 182,4 millions pour le Secrétariat, US\$ 146,7 millions pour les activités interinstitutions et US\$ 5 millions pour le fonds de réserve. Au financement du budget de base viennent s'ajouter US\$ 432,4 millions correspondant à des ressources supplémentaires régionales/mondiales qu'apporteront les Coparrainants.

M. Sidibe explique en quoi le BPTI est centré sur le principe de "faire travailler l'argent disponible" en faveur des pays, au service d'une mise en œuvre programmatique effective, par la poursuite de la mise en place généralisée des recommandations de la Cellule mondiale de réflexion. Ainsi, notamment, plans nationaux chiffrés, avec des priorités bien définies, mouvements de fonds rationalisés et mécanismes de mise en œuvre renforcés viendront soutenir l'extension de la riposte nationale. Equipes conjointes et programmes d'appui communs adoptant une répartition des tâches adaptée aux conditions locales viendront renforcer l'efficacité des Nations Unies. Le partenariat avec les mécanismes de financement pourra porter tous ses fruits, en optimisant l'utilisation des subventions et en suscitant l'apport de ressources. Au moyen d'instruments tels que les Dispositifs d'appui technique et l'Equipe mondiale d'appui à la mise en œuvre et à la résolution conjointe des problèmes (GIST), le BPTI fait ressortir le rôle de l'ONUSIDA en tant que prestataire et centrale d'appui technique. La responsabilisation et la supervision de la mise en œuvre seront améliorées grâce au suivi des dépenses et des activités de mobilisation des ressources, et par le recours à des systèmes d'examen annuel, notamment des systèmes de supervision et de suivi des équipes conjointes et des programmes communs.

Mme Jackson explique comment la prévention du VIH fait partie intégrante de l'action en faveur de l'accès universel, et est intégrée à tous les niveaux du BPTI, s'articulant autour de la réflexion programmatique sur la prévention. Pour mesurer les progrès en matière de prévention du VIH, le BPTI prévoit un certain nombre d'indicateurs de résultat et de réalisation sur lesquels il sera fait rapport chaque année. Aux sources quantitatives viendront s'ajouter d'autres sources telles que des évaluations approfondies afin de donner un aperçu exhaustif des progrès réalisés et des enseignements tirés.

Le Dr De Lay explique comment, dans le cadre du BPTI, le Cadre de suivi et d'évaluation de la performance (en cours d'élaboration) viendra renforcer la responsabilisation. Ce Cadre inclura une grille d'indicateurs et de suivi financier permettant de suivre les progrès, tandis que les évaluations détermineront l'effet produit. L'examen à mi-parcours permettra de réattribuer des ressources. Dans la mesure où effets directs, produits, activités et indicateurs seront reliés, la cohérence sera meilleure. Du fait de la réduction du nombre d'indicateurs, d'effets directs et de produits, la présentation du Cadre et du BPTI sera allégée, donc plus accessible. En reliant directement les indicateurs aux postes budgétaires, le BPTI favorise la responsabilisation et facilite l'applicabilité. Le cas échéant, il a été recouru au concept de définition des objectifs par rapport aux indicateurs et au principe de gestion fondée sur les résultats. Expliquant l'aperçu du budget, le Dr De Lay décrit la responsabilité financière et l'obligation de rendre compte revenant aux Coparrainants et au Secrétariat. En ce qui concerne l'obligation de rendre compte, il y aura les rapports tels que le Rapport annuel à l'intention du CCP et l'examen à mi-parcours, les forums tels que le CCP et le COC, et des mesures telles que l'attribution de Fonds d'accélération programmatique uniquement aux pays dotés de plans conjoints. L'élaboration du Cadre de suivi et d'évaluation de la performance est en cours, et la version définitive est attendue d'ici à la fin de l'année 2007.

Le CCP remercie l'ONUSIDA pour cet exposé clair sur le BPTI, et se félicite des améliorations apportées – simplification, harmonisation, cohérence – ainsi que de l'accent mis sur la prévention, la consolidation, et la mise en œuvre. Le CCP voit dans le futur Cadre de suivi et d'évaluation de la performance un moyen de renforcer encore

l'obligation de rendre compte, et accueille favorablement la proposition d'un examen à mi-parcours qui permettra de réattribuer des ressources.

Le CCP se félicite du surcroît de précision au niveau des effets directs, mais recommande de renforcer l'aspect "gestion en fonction des résultats", de sorte que le BPTI comporte des objectifs et des résultats clairs, avec des indicateurs reliés aux apports financiers. Certains délégués font également remarquer que le nouveau BPTI risque de ne pas être suffisamment comparable avec les BPTI précédents, du fait des modifications dans sa structure et dans la méthodologie employée, et du nombre moindre d'effets directs et de produits.

Pour ce qui est de la réforme et de la cohérence au sein des Nations Unies, le CCP recommande d'être plus clair sur la répartition des tâches, par exemple, qu'il n'y ait qu'un seul et unique organisme coparrainant responsable de tel ou tel produit. Le CCP constate un certain double emploi dans les rôles, et demande si dans certains cas il ne risque pas d'y avoir double financement pour des activités similaires. Les délégués demandent également que soit renforcée l'obligation de rendre compte des Coparrainants pour chacune de leurs activités, et que soit plus clairement définie la répartition des responsabilités entre le Secrétariat et les Coparrainants. Certains délégués demandent que les ressources des Coparrainants destinées au sida à l'échelon pays figurent dans le BPTI.

Le CCP note que le BPTI prévoit un financement et un engagement – de la part des donateurs – disproportionnés pour certains effets directs principaux. Le CCP se déclare préoccupé par la répartition géographique des ressources, considérant qu'elle doit tenir compte de la charge de morbidité. Certains délégués se demandent jusqu'à quel point les ressources allouées aux pays sont effectivement converties en mise en œuvre d'activités à l'échelon pays. Des éclaircissements sont demandés concernant la proportion de ressources affectées aux dépenses de Secrétariat et de personnel, à la fois à Genève et à l'échelon pays. Certains délégués suggèrent l'introduction dans le BPTI d'objectifs d'efficience, ce qui accroîtrait la responsabilité morale, tout en permettant de réinvestir les économies dans le budget. .

Le CCP recommande que les produits et les indicateurs concernant la dimension sociale de l'épidémie soient bien précisés, certains délégués se demandant comment les résultats en matière d'égalité entre les sexes et de droits humains seront mesurés. Certaines suggestions sont faites pour la réaffectation de fonds aux secteurs Sexopécificité, Filles et Prévention de la transmission de la mère à l'enfant.

Un délégué émet l'idée d'un BPTI pour un cycle de quatre années.

Mme Landey présente au CCP la proposition de conférer au Directeur exécutif le pouvoir discrétionnaire de programmer et de décaisser les fonds reçus en dépassement du montant du budget approuvé (UNAIDS/PCB(20)/07.15). Ce pouvoir discrétionnaire permettrait au Directeur exécutif de réaffecter des fonds entre effets directs principaux, sans dépasser 10% du budget approuvé, ce qui améliorerait la souplesse. Le processus s'effectuerait selon les modalités arrêtées, et le CCP l'examinerait au terme de trois années.

Le CCP approuve la proposition de conférer au Directeur exécutif ce pouvoir discrétionnaire.

Enfin, Mme Landey présente les informations intermédiaires sur la gestion financière de l'exercice biennal 2006-2007 et la mise à jour financière au 30 avril 2007. En réponse à la question d'un délégué, le Dr Piot explique que les fonds extrabudgétaires peuvent être utilisés pour financer des programmes communs dans certains pays, ou peuvent être acheminés par le canal du Secrétariat et préconise que des fonds supplémentaires soient adressés aux Coparrainants.

Le CCP approuve les informations intermédiaires sur la gestion financière de l'exercice biennal 2006-2007 et la mise à jour financière.

Les décisions et recommandations relatives à ce point de l'ordre du jour figurent à l'Annexe II "Décisions, Recommandations et Conclusions de la 20<sup>ème</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme", paragraphes 7.1–7.15

### **3. ONU et réforme de la gouvernance**

#### **3.1 ONUSIDA et réforme des Nations Unies**

Le Dr Piot présente le rapport sur l'ONUSIDA et la réforme des Nations Unies (UNAIDS/PCB(20)07.12). Le CCP avait, lors de sa 19<sup>ème</sup> réunion, demandé l'élaboration de ce rapport pour connaître les réalités vécues et les enseignements tirés par l'ONUSIDA dans le cadre du processus de réforme des Nations Unies. Le Dr Piot déclare que le principe de cohérence dans l'action des Nations Unies et d'unicité ("Unis dans l'action") relève du possible, comme le démontre l'ONUSIDA, mais pour cela, il faut un engagement et un investissement politiques durables. Il est important de se concentrer sur les résultats tout autant que sur les processus et les mandats, et de réfléchir en permanence sur le fonds de l'action – d'une manière générale, les objectifs du Millénaire pour le développement, et plus spécifiquement pour l'ONUSIDA, l'accès universel.

Le Dr Piot souligne le rôle majeur et complémentaire du CCP et du COC pour l'avancement du processus de réforme : le CCP en prenant des décisions de portée générale, et le COC en œuvrant pour la progression et la gestion du changement en interne. Cependant, le degré de cohérence de l'ONUSIDA ne peut être qu'égal à celui des Etats Membres, et la cohérence au sein des Etats Membres est tout aussi importante. La coordination de l'action des Nations Unies contre le sida ne saurait remplacer le leadership et l'appropriation de la riposte nationale par les pays, et pour cela, il faut la participation de la société civile, du secteur des entreprises, des grandes fondations privées et d'autres acteurs. Le Dr Piot cite la Cellule mondiale de réflexion et ses propositions qui sont parmi les plus progressistes en termes de cohérence et de réforme, et auxquelles s'est rallié un ensemble varié de groupes d'intérêt.

A titre d'exemple concret d'obstacle entravant les efforts en faveur de la cohérence, le Dr Piot cite le fait que l'UNICEF, l'OMS et le PNUD ont des systèmes administratifs différents. Il constate également que parfois les donateurs tantôt contribuent à la cohérence au niveau mondial, tantôt la compromettent en finançant les projets de tel ou tel organisme coparrainant dans un pays donné. En outre, une attention insuffisante est accordée aux mesures incitatives pour ce qui est de l'évaluation des performances et autres ressources humaines ou aspects financiers.

Le Dr Piot admet que la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies tout entier est plus difficile à concrétiser qu'au seul niveau de la riposte au sida. Il serait risqué de vouloir appliquer le rythme de réforme adopté au niveau de l'ONUSIDA aux efforts de cohérence au niveau général ; il pourrait en résulter un ralentissement qui n'est pas permis compte tenu des impératifs de la riposte à l'épidémie. Il souligne que l'élan actuel et le climat de bonne volonté doivent être pleinement exploités, et que l'ONUSIDA veut bien jouer activement son rôle dans les pays où est expérimenté le principe "Une seule ONU", et porter vers l'avant la mise en œuvre de toutes les recommandations de la Cellule mondiale de réflexion. En tant que chef de file de la réforme des Nations Unies, l'ONUSIDA a la possibilité de faire en sorte que riposte au sida et efforts en faveur du développement en général soient plus étroitement reliés, ce qui serait déterminant pour l'installation durable de la riposte sur le long terme.

Le CCP remercie le Dr Piot pour son exposé, qu'il qualifie de clair et de franc, et félicite l'ONUSIDA des progrès faits à ce jour sur le plan de la cohérence et de l'efficacité, notant que l'ONUSIDA reste un pionnier de la réforme des Nations Unies. A cet égard, le CCP prie l'ONUSIDA de faire connaître au sein du système des Nations Unies les enseignements concrets qu'il en a tirés jusqu'à présent – réussites et obstacles –, de sorte que ces données concrètes puissent être exploitées utilement à tous les niveaux. D'un autre côté, le CCP demande que l'ONUSIDA continue de jouer un rôle actif dans le cadre de la réforme des Nations Unies, en particulier à l'échelon pays, par exemple dans les pays où est expérimenté le principe "Une seule ONU". Afin d'aller de l'avant, et conformément aux recommandations de la Cellule mondiale de réflexion, le CCP demande de continuer d'implanter et de mieux respecter la répartition des tâches à l'échelon pays, avec les responsabilités et l'obligation de rendre compte qui s'y rattachent et qui doivent être claires. Il est demandé de nouveau que le BPTI soit utilisé comme un outil pour renforcer l'obligation de rendre compte, le respect de la répartition des tâches et la gouvernance. Certains Etats Membres ajoutent que l'ensemble des parties intéressées ont une responsabilité à assumer en termes d'obligation redditionnelle et d'action par rapport aux engagements pris, y compris les pays, les organisations du système des Nations Unies et les donateurs.

Le CCP adhère à l'idée d'insister sur les résultats, plutôt que sur les processus, et voit en cela un signe de progrès. Certains délégués suggèrent que les Nations Unies, dans le cadre de leur processus de réforme, arrivent à jouer un rôle plus stratégique à l'échelon pays, et soient reconfigurées au niveau régional de façon à mieux pourvoir aux besoins des équipes des Nations Unies dans les pays. Est évoqué l'enjeu que constitue le fait d'éviter d'avoir trop de mécanismes de coordination en parallèle au sein du cadre d'action ("Une seule ONU"). Certains délégués se demandent également comment à l'échelon pays les activités des Coparrainants et du Secrétariat seront intégrées au programme unique et au budget unique eu égard au Coordonnateur résident, et ils invitent l'ONUSIDA à éclairer le Conseil sur ce point ainsi que sur d'autres questions en rapport avec la mise en œuvre des principes d'unicité ("Unis dans l'action") lors d'une prochaine réunion du CCP.

Ce CCP reconnaît qu'au sein de la communauté des donateurs, une plus grande cohérence est souhaitable en ce qui concerne le financement, et un certain nombre de délégués se rallient à la demande exprimée de financer le BPTI plutôt que telle ou telle organisation en particulier. Est également reconnue l'importance d'un surcroît d'harmonisation et d'alignement au niveau pratique, sachant que des fonctionnaires

nationaux passent encore une grande partie de leur temps en missions et en diverses obligations en matière de rapports.

Le CCP accueille favorablement les suggestions du Dr Piot au sujet des mesures incitatives, et propose qu'elles soient institutionnalisées et intégrées dans les descriptions de poste et dans la gestion des performances. Le fait que les Coparrainants n'aient pas tous le même système budgétaire est reconnu comme constituant un obstacle, et un délégué émet l'idée d'une réforme des systèmes de fonctionnement, laquelle viendrait améliorer l'efficacité, en particulier à l'échelon pays.

Un soutien s'exprime en faveur de l'appropriation au niveau national du programme de réforme, mais il ne s'agirait pas de profiter du processus de réforme pour introduire de nouvelles conditions et obligations, ni d'adopter la même approche pour tous dans le cadre de ce processus. Il est fait remarquer qu'il est difficile de protéger la valeur technique ajoutée spécifique des institutions spécialisées et par ailleurs de veiller à leur totale participation au processus de réforme. Est saluée l'importance que l'ONUSIDA attache aux relations avec la société civile et à son rôle dans la riposte.

Les décisions et recommandations relatives à ce point de l'ordre du jour figurent à l'Annexe II "Décisions, Recommandations et Conclusions de la 20<sup>ème</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme", paragraphe 8.

### **3.2 Résultats de l'Examen de la participation des ONG/société civile au Conseil de Coordination du Programme**

Lors de la 15<sup>ème</sup> réunion du CCP en juin 2004, il a été proposé d'effectuer un examen de la participation de la société civile/des ONG au CCP. Mme Sarah Middleton-Lee (Consultante) présente un résumé des conclusions de l'examen, et M. Michael O'Connor (Coalition interagence sida et développement, délégué des ONG pour l'Amérique du Nord) énoncent les recommandations relatives aux prochaines étapes.

Les conclusions de l'examen s'articulent autour de cinq thèmes : a) structures et processus officiels relatifs à la participation de la société civile au CCP, b) composition de la délégation des ONG et sélection des délégués, c) systèmes de communication et de responsabilisation au sein de la délégation des ONG et avec la société civile dans son ensemble, d) capacité et ressources pour la participation des ONG, e) participation accrue des personnes vivant avec le VIH et d'autres groupes marginalisés.

Mme Middleton-Lee annonce que, si la participation de la société civile à l'organe de direction de l'ONUSIDA a été salué comme une initiative pionnière, le profil et la nature du CCP en lui-même ne sont pas perçus comme aptes à favoriser l'engagement optimal de la société civile. Il est fait remarquer que, malgré le rôle crucial que joue la délégation des ONG au sein du CCP, elle n'a ni le droit de voter, ni le droit de présider. Elle indique en outre que les processus de sélection de la délégation des ONG sont perçus comme insuffisamment transparents et que la délégation des ONG n'a ni code déontologique ni systèmes d'autorégulation. En ce qui concerne la communication, la conclusion est qu'il pourrait être fait davantage pour consulter la société civile – réseaux régionaux par exemple. Bien que le Secrétariat de l'ONUSIDA soit loué pour le soutien essentiel qu'il apporte, la délégation des ONG manque de moyens administratifs et de communication.

Il est également proposé que le Conseil crée en son sein un siège supplémentaire, réservé à une personne vivant avec le VIH.

M. O'Connor présente les recommandations formulées par la Délégation des ONG au titre du suivi de l'examen indépendant (UNAIDS/PCB(20)07.6/Rev.1). Il déclare que bon nombre des problèmes soulevés sont internes à la Délégation des ONG, et qu'ils ont déjà fait l'objet de mesures de suivi – processus de sélection pour les nouveaux délégués ONG, et amélioration de la communication et de la consultation avec un ensemble plus large de réseaux. Les recommandations qui sortent de la sphère de compétence de la délégation, parce qu'elles ont des implications soit financières, soit constitutionnelles, sont soumises au CCP pour examen. Il s'agit des recommandations concernant le droit plein et entier de s'exprimer, de voter, et de présider, ce qui nécessite une révision de la résolution de l'ECOSOC. Afin de renforcer la communication et la consultation, le soutien des titulaires d'un poste permanent au sein du Secrétariat est également demandé ainsi que la création d'un Dispositif indépendant de communication et de consultation.

Conformément à la décision du CCP, le contenu de ce point est examiné en même temps que le point 3.3 de l'ordre du jour.

Les décisions et recommandations relatives à ce point de l'ordre du jour figurent à l'Annexe II "Décisions, Recommandations et Conclusions de la 20<sup>ème</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme", paragraphes 9.1–9.4.

### **3.3 Rôle de l'ONUSIDA dans le renforcement de la coordination de la lutte contre le sida à l'échelle mondiale et développement du Conseil de Coordination du Programme**

M. l'Ambassadeur Hjelmåker présente le document UNAIDS/PCB(20)/07.7, qui a été préparé en réponse à une demande du CCP lors de la 19<sup>ème</sup> réunion, et reflète les conclusions des consultations avec les membres et avec les observateurs du CCP. Ce rapport contient 11 propositions principales de changement concernant la nature, le nombre et le lieu des réunions ; les missions sur le terrain ; les documents de réunion et les processus de consultation ; le renforcement du système des groupes d'intérêt pour les Etats Membres ; les groupes de rédaction ; la cohérence et la responsabilisation ; la mise en application des décisions du CCP ; la coordination à l'échelon pays ; et les processus d'élection, notamment le choix des membres du Bureau.

A propos de la participation de la société civile, le CCP est pleinement conscient et reconnaissant du rôle important que joue la délégation des ONG au sein du Conseil. Le CCP souscrit à l'abandon du protocole de prise de parole, idée qui avait déjà fait son chemin à l'issue de la 19<sup>ème</sup> réunion. Les membres du Conseil sont embarrassés par la recommandation de la délégation des ONG, consistant à accorder aux délégués des ONG le droit de voter et de présider, comme cela se passe au sein du Conseil d'administration du Fonds mondial. Le CCP déclare que la comparaison n'est pas tout à fait recevable, dans la mesure où le Fonds mondial est un partenariat public-privé, tandis que les Nations Unies sont régies par les Etats Membres. L'ONUSIDA appartenant au système des Nations Unies, un changement dans les modalités relatives au vote nécessite un amendement de la résolution de l'ECOSOC. Cet impératif vaut également pour la recommandation d'attribuer aux personnes vivant avec le VIH un

siège supplémentaire au sein du CCP. En conséquence, il n'appartient pas au CCP de prendre une décision, et il est recommandé d'insérer l'examen de cette question dans le contexte global de la réforme des Nations Unies, ou dans celui de l'évaluation indépendante de l'ONUSIDA qui est proposée. Le CCP suggère d'autres moyens de renforcer la participation pleine et entière de la société civile au CCP, et certains délégués se déclarent favorables à l'idée d'inclure dans leur propre délégation des représentants de la société civile ainsi que des personnes vivant avec le VIH. D'autres délégués proposent que l'affirmation de la participation de la société civile commence à l'échelon pays par l'implication de cette dernière dans les efforts de planification au niveau national et dans les consultations à ce même niveau avant que les pays n'aient arrêté leurs décisions. La délégation des ONG exprime sa déception devant la position du CCP, à l'exception toutefois de deux Etats Membres – Brésil et El Salvador.

Le CCP accueille avec satisfaction la recommandation relative au Dispositif de communication et de consultation, encore qu'il demande de mieux clarifier la finalité et la portée d'un tel dispositif, les implications pour le BPTI en termes de coût, ainsi que sa valeur ajoutée. Le CCP demande que ce dispositif favorise l'efficacité des ONG à l'échelon pays, en améliorant la communication avec les pouvoirs publics, avec les Nations Unies et les autres partenaires et réseaux, et qu'il renforce l'efficacité de la représentation des ONG au sein du CCP. La question est également posée de savoir si un dispositif déjà en place ne pourrait pas assumer ce travail ou le soutenir, de façon à éviter le double emploi ou la multiplication d'entités à vocation similaire.

Le CCP soutient la demande de création d'un poste permanent au sein du Secrétariat, à l'appui de la participation de la société civile ; une question est posée à propos de l'implication de cette création de poste, pour le Secrétariat.

En ce qui concerne les recommandations relatives au renforcement de la coordination de l'action contre le sida à l'échelle mondiale et au développement du CCP, il est convenu que les réunions aient un volet "Prise de décisions" et un volet thématique, avec des liens stratégiques clairs et réels entre les deux volets. Ainsi, le CCP pourrait en fait tenir le rôle de tribune politique internationale. A cet égard, l'idée d'inviter les partenaires clés à contribuer aux volets thématiques est accueillie favorablement, sachant qu'ils devront être bien préparés et ciblés.

Un débat intense s'ensuit sur le nombre de réunions par an et le lieu de ces réunions. Le passage à deux réunions régulières par an est remis en question, compte tenu des frais que ce changement peut engendrer et de la fréquence des réunions internationales. Certains délégués proposent d'allonger les réunions du CCP ou de les organiser autour de la même période que d'autres réunions telles que l'Assemblée mondiale de la Santé, afin de réduire la fréquence du nombre de réunions et les frais. Aucun consensus n'est atteint concernant le projet de ne tenir les réunions du CCP qu'à Genève, et certains délégués soulignent la nécessité de réduire les coûts et de faire peser moins d'exigences sur le personnel du Secrétariat ; d'autres proposent une approche plus holistique, expliquant que le fait d'organiser les réunions ailleurs peut apporter un plus, par exemple renforcer l'engagement et le leadership politiques pour la riposte au sida dans le pays hôte. La proposition d'effectuer des déplacements sur le terrain, indépendamment des réunions du CCP, est accueillie favorablement par la plupart des délégués qui voient en ces déplacements un moyen d'être en prise plus directe avec les réalités sur le terrain. D'autres délégués affirment que c'est bien à ce titre qu'il est intéressant d'organiser les réunions du CCP dans les pays lourdement taxés par

l'épidémie. La question est posée de savoir qui financerait ces déplacements. Les délégués proposent que soit réuni un complément d'information sur le coût et les avantages rattachés à l'organisation des réunions à Genève et ailleurs – et aux déplacements sur le terrain – afin que le CCP puisse se prononcer à ce sujet.

Le CCP accueille favorablement la proposition de renforcement du système des groupes d'intérêt pour les pays membres – par exemple, grâce au soutien dévoué du Secrétariat. Revenant sur les propositions relatives aux documents de conférence et aux processus de consultation, les délégués mettent en garde contre le risque de création de lourdeurs bureaucratiques supplémentaires ou de nouveaux rouages.

Le CCP approuve l'idée d'affiner le BPTI de façon à renforcer la cohérence et la responsabilisation en ce qui concerne la mise en œuvre des décisions du CCP par le Secrétariat et les Coparrainants. Pour ce qui est de la responsabilité morale, il est demandé aux Etats Membres de montrer leur adhésion au principe de cohérence dans le cadre de leur représentation au sein des organes directeurs d'autres organismes des Nations Unies, en particulier les Coparrainants, et de leur participation aux travaux de ces organes directeurs.

Une discussion préliminaire sur le nombre et le statut des membres du CCP laisse apparaître un avis favorable à la réduction du nombre de Coparrainants siégeant au Conseil, conformément aux principes d'unicité ("Unis dans l'action"). Aucun soutien immédiat ne s'exprime en faveur d'un élargissement de la composition du Conseil.

Les décisions et recommandations relatives à ce point de l'ordre du jour figurent à l'Annexe II "Décisions, Recommandations et Conclusions de la 20<sup>ème</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme", paragraphe 10.

#### **4. Suivi de la *Déclaration politique 2006 sur le VIH/sida***

##### **4.1 Rapport sur les progrès réalisés dans l'appui continu apporté aux pays pour la fixation de leurs cibles nationales en matière d'accès universel**

En réponse à la demande formulée par le CCP lors de sa 19<sup>ème</sup> réunion, un rapport de situation sur l'appui à la fixation de cibles nationales (UNAIDS/PCB(20)/07.8) est présenté au Conseil. M. Michel Sidibe en résume les conclusions.

M. Sidibe signale que sur les 94 pays ayant défini des cibles nationales, 58 en ont inclus dans leurs plans nationaux de lutte contre le sida, et les ont chiffrées. La fixation de cibles relatives à la prévention est à la traîne, et une attention insuffisante est accordée à la ventilation des données par sexe. M. Sidibe déclare qu'afin de conserver l'élan en faveur de l'accès universel, l'appui devrait désormais se concentrer sur la mise en œuvre des plans nationaux. Il observe que la représentation de la société civile s'est accrue dans certains pays, mais qu'elle pourrait encore s'élargir dans des secteurs de travail tels que la planification, le dialogue politique et la ventilation de l'appui financier. M. Sidibe demande que le CCP approuve l'élaboration de mécanismes de responsabilisation pour le Secrétariat et les Coparrainants de l'ONUSIDA.

Le CCP accueille favorablement le rapport et se félicite de l'avancement des travaux dans de nombreux pays. Le CCP apprécie également le rapport ICASO sur le secteur

communautaire ainsi que les observations qui y sont formulées concernant le processus de fixation des cibles dans les pays. Le CCP se félicite de l'accent mis sur l'appui à la mise en œuvre, mais constate la nécessité de chiffrer davantage de plans nationaux. Le CCP demande que les objectifs relatifs à l'accès universel soient alignés sur les priorités et plans nationaux, et que cibles, initiatives pour le développement et plans sectoriels soient plus étroitement reliés. Cela permettrait également de renforcer la responsabilisation sur le plan de l'harmonisation de l'apport des donateurs, conformément à la *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide* de 2005. Il a également été demandé instamment de créer un processus national transparent pour valider les plans nationaux et coordonner l'apport technique.

Le CCP observe que, pour faire travailler l'argent disponible, il va peut-être falloir des fonds supplémentaires afin de renforcer les capacités de mise en œuvre. A cet égard, il est rappelé que la concrétisation de l'accès universel appelle impérativement un renforcement des systèmes de santé et des infrastructures sanitaires, des capacités des ressources humaines, ainsi que l'élargissement de l'accès à des médicaments et produits financièrement abordables. Des inquiétudes s'expriment à propos du caractère durable et prévisible des financements, car une disponibilité fluctuante des ressources compromettrait la riposte, et en particulier nuirait aux programmes de traitement.

En ce qui concerne l'assistance technique, certains délégués demandent que soit clarifié le rôle des Dispositifs d'appui technique, et proposent d'étendre ce rôle de façon à faire de ces dispositifs des "guichets uniques" à qui s'adresser pour obtenir une assistance technique.

Le CCP souligne l'importance de la participation pleine et entière de la société civile aux processus nationaux de concrétisation de l'accès universel. La délégation des ONG déplore une prise de conscience insuffisante dans de nombreux pays en ce qui concerne l'accès universel, et constate avec regret que de nombreux plans nationaux ne prévoient ni objectifs ni ressources pour certains groupe vulnérables ou secteurs thématiques compliqués. Certes de nombreux groupes de la société civile reçoivent des fonds par l'intermédiaire du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme ; toutefois, l'importance des plans nationaux globaux est soulignée, pour refléter la contribution de la société civile, y compris celle des organisations confessionnelles, à la riposte.

Les décisions et recommandations relatives à ce point de l'ordre du jour figurent à l'Annexe II "Décisions, Recommandations et Conclusions de la 20<sup>ème</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme", paragraphes 11.1–11.9.

#### **4.2 Présentation de principes directeurs permettant d'aborder les questions sexospécifiques**

Suite à la demande du CCP lors de sa 18<sup>ème</sup> réunion, et à partir des évaluations portant sur les questions sexospécifiques, des principes directeurs ont été établis (document UNAIDS/PCB(20)07.11) en vue d'être examinés par le CCP. Dans le cadre d'une discussion de groupe, animée par le Dr Mariangela Simao (Directrice du Programme national de lutte contre les MST et le sida, Brésil), un bilan de la problématique Sexospécificité et VIH a été dressé selon la perception que pouvaient en avoir les pouvoirs publics, la société civile et les Nations Unies. Le Dr Simao présente les membres du groupe : Mme Chou Bun Eng (Directeur général, Ministère de la Condition

féminine, Cambodge), Dr Ravi Verma (Population Council, Inde), Mme Sisonke Msimang (Open Society Initiative for Southern Africa) et Dr Kristan Schoultz (Coordonnateur résident des Nations Unies, Botswana).

L'exposé présenté au CCP par Mme Chou Bun Eng explique la façon dont le Gouvernement du Cambodge a travaillé pour renforcer la dimension sexospécifique au sein des programmes nationaux de lutte contre le VIH. Confronté à une série d'enjeux sur la question des femmes et du VIH, le Gouvernement cambodgien a chargé le Ministère de la Condition féminine de conduire le processus d'intégration en matière de sexospécificité. Ce ministère a élaboré une politique ainsi qu'un plan stratégique sur les femmes, les filles et le VIH, en consultation avec d'autres ministères et parties prenantes, puis lancé un programme pour gérer la problématique générée par certaines normes sociales ainsi que la question de la violence à l'égard des femmes. Mme Eng décrit à la fois les progrès et les obstacles, mais elle déclare qu'une volonté politique aux plus hauts niveaux permet à ces questions de figurer aux premiers rangs des préoccupations.

Le Dr Verma explique le caractère crucial de la contribution apportée par la société civile à la gestion des questions sexospécifiques dans le cadre de la riposte au sida, les pouvoirs publics ayant besoin de travailler en partenariat avec les organisations aptes à aborder les questions qui font débat et à atteindre les groupes marginalisés. Il rappelle avec insistance que traiter les questions sexospécifiques, c'est aussi prévoir des programmes pour les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, et travailler sur les notions de masculinité. Le Dr Verma explique qu'on pourrait concevoir des programmes de promotion de l'équité entre les sexes, ce qui bénéficierait indirectement à la lutte contre le VIH, ou des programmes de lutte contre le VIH intégrant tout du long la gestion des questions sexospécifiques. Dans les deux cas de figure, il s'agit d'être efficace, de démontrer l'impact obtenu et de tirer des enseignements ; et d'autre part donateurs et pouvoirs publics doivent consacrer des fonds pour que soit menée une action à la hauteur des besoins.

Mme Msimang présente le rapport sur le Groupe de travail du Secrétaire général pour la question des femmes, des filles et du sida en Afrique australe, qui récapitule les progrès faits à l'échelon pays dans le domaine du VIH et de la sexospécificité. Le bilan montre que la programmation dans ce domaine est globalement déficiente, et qu'il est capital que les instances nationales de lutte contre le sida prennent la responsabilité d'agir contre cette carence. Dans son exposé, Mme Msimang décrit les défis qui se posent aux pouvoirs publics, à la société civile, aux Nations Unies et aux donateurs, donnant au CCP un aperçu général de ce que l'ensemble des parties prenantes pourraient entreprendre pour améliorer la riposte. Elle demande instamment que soit dressé un bilan de l'application des "Trois Principes" dans les pays, de façon à déterminer si les questions sexospécifiques bénéficient de toute l'attention qu'elles méritent.

Le Dr Schoultz présente un point de vue plus détaillé du rôle que les Nations Unies peuvent jouer dans le domaine du VIH et de la sexospécificité. Elle propose que le système des Nations Unies utilise ses points forts pour plaider en faveur d'une action concernant les questions qui font débat. Elle invite le système des Nations Unies à appliquer pleinement son mandat, en associant plaidoyer de haut niveau et apport d'une expertise sur la question de la sexospécificité, au service des processus de planification au niveau national, s'employant à susciter l'apport de ressources pour des activités bien précises telles que des campagnes. Elle recommande que les Nations Unies se

montrent plus stratégiques dans le cadre de leurs initiatives de développement des potentiels, et témoignent de leur volonté interne par l'affectation suffisante de personnel hautement expérimenté, l'attribution de ressources créatives et un leadership sensible et délicat.

Le CCP remercie l'animatrice et les membres du groupe de travail pour les exposés excellents qu'ils ont présentés, et qui témoignent de la responsabilité collective de l'ensemble des parties prenantes. Le CCP se félicite de l'accent mis sur les hommes et les garçons de même que sur les filles et les femmes, et du défi de transformer les normes sexuelles et sexospécifiques de nature à accroître la vulnérabilité à l'infection à VIH.

Le CCP partage l'avis selon lequel les instances de coordination nationale de la lutte contre le sida doivent être comptables et responsables de l'intégration de la question de la sexospécificité et du VIH dans les stratégies et plans nationaux. Selon un délégué, les gouvernements nationaux pourraient avoir besoin, pour ce faire, d'une assistance en matière de potentiel interne de travail sur les questions sexospécifiques, d'établissement des coûts, de budgétisation et de gestion financière. Le CCP reconnaît également qu'il importe de relier les programmes au service de la riposte au sida à ceux des associations de femmes, ce qui peut nécessiter une action de développement des capacités.

Le CCP prend acte des principes directeurs, mais demande instamment que soient utilisés et exploités l'information et les directives qui existent déjà sur les questions sexospécifiques, et que ces principes directeurs soient moins descriptifs, plus concrets et pratiques, et adaptés au contexte national. Ces principes directeurs pourraient également offrir des voies d'accès au dialogue, en particulier sur la santé sexuelle et reproductive, et mettre plus fortement l'accent sur les responsabilités des donateurs. D'autres délégués considèrent que les principes directeurs pourraient être plus énergiques sur la question de la prévention, et être formulés de façon plus explicite en ce qui concerne les pratiques sexuelles à risque et les groupes vulnérables. Un délégué invite à rechercher la collaboration avec des organismes tels que l'UNIFEM, la Division pour la promotion de la femme et le réseau de l'OCDE/CAD pour l'égalité des sexes.

Le CCP reconnaît qu'il faut débloquer des ressources appropriées, et se félicite de la solidité du BPTI pour les questions sexospécifiques. Un délégué propose que chaque effet direct inclus dans le BPTI soit assorti d'indicateurs précis sur la sexospécificité.

Les décisions et recommandations relatives à ce point de l'ordre du jour figurent à l'Annexe II "Décisions, Recommandations et Conclusions de la 20<sup>ème</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme", paragraphes 12.1–12.7.

#### **4.3 Rapport de l'Evaluation indépendante de la Cellule mondiale de réflexion**

A sa 19<sup>ème</sup> réunion, le CCP avait demandé que soit effectuée une évaluation indépendante de la Cellule mondiale de réflexion pour une meilleure coordination entre organismes multilatéraux et donateurs internationaux. M. l'Ambassadeur Hjelmåker, (Ambassadeur spécial sur le VIH/sida, Suède) présente le rapport de synthèse

(UNAIDS/PCB(20)/07.9) et éclaire le CCP sur le processus suivi par le Groupe de référence.

Mme Dickinson (Consultante, HLSP) explique que les deux principaux objectifs de l'évaluation ont consisté à estimer l'avancement, à l'échelon pays, de la mise en œuvre des recommandations de la Cellule de réflexion, en termes d'appui technique à la riposte nationale au sida octroyé par l'intermédiaire du système des Nations Unies, et le degré d'harmonisation et d'alignement des partenaires internationaux pour rationaliser et simplifier la gestion, par les homologues nationaux, des fonds en faveur du développement. Parmi les conclusions concernant l'appui technique, il y a le fait que le principe de répartition des tâches a été largement soutenu, et que les Equipes conjointes ont bien avancé dans leurs travaux de promotion du dialogue et de la coordination. Les progrès sont par contre limités en ce qui concerne l'élaboration de plans d'appui technique et le passage d'un rôle de prestataire à un rôle d'intermédiaire, encore que les rouages pour l'apport d'appui technique (Dispositifs d'appui technique, Equipe mondiale d'appui à la mise en œuvre (GIST), Stratégie et plan d'action sur le sida (ASAP)) ont accru le volume d'expertise disponible dans les pays. L'évaluation des progrès sur le plan de l'harmonisation et de l'alignement fait ressortir l'existence d'un fossé entre le soutien et la facilitation au niveau mondial, et la mise en œuvre à l'échelon pays, et ceci vaut à la fois pour le système des Nations Unies et pour la communauté des donateurs. La collaboration entre le Fonds mondial et la Banque mondiale sur les structures de financement, de rapport et de gestion est évidente. Enfin, il a été constaté qu'une solide appropriation nationale était déterminante pour avancer.

M. Sidibe accueille favorablement les conclusions de l'évaluation et affirme que la mise en œuvre des recommandations de la Cellule de réflexion reste une priorité majeure pour l'ONUSIDA. Il déclare que l'ONUSIDA s'engage à s'attaquer aux raisons qui font que les travaux avancent au ralenti dans certains domaines. Compte tenu des résultats de l'évaluation, l'ensemble des partenaires – Nations Unies, donateurs bilatéraux, fonds et pays – doivent prendre des mesures. En ce qui concerne le Secrétariat, une estimation des coûts supplémentaires que ces mesures impliquent a été faite, et un calendrier a été élaboré pour guider les différents partenaires dans leurs activités de suivi. M. Sidibe insiste sur le fait qu'il serait bon de rechercher les possibilités de synergie avec d'autres questions débattues au CCP, notamment la cohérence et la responsabilisation, la coordination, la réforme des Nations Unies et l'efficacité de l'aide. Il informe le Conseil que l'ONUSIDA fera rapport sur l'application des recommandations de l'évaluation dans le cadre de ses comptes rendus réguliers sur la mise en œuvre des recommandations de la Cellule de réflexion. En outre, le site Internet de l'ONUSIDA sera utilisé pour publier les bilans actualisés ainsi que les données attestant les progrès effectués. M. Sidibe propose que le groupe de référence continue temporairement à fonctionner pour assurer l'encadrement des activités de suivi, notamment les mesures prises par les partenaires n'appartenant pas au système des Nations Unies. Il suggère qu'une évaluation soit effectuée dans 18 mois afin de mesurer les progrès.

Le CCP remercie Mme Dickinson pour son rapport clair et direct, ainsi que M. Sidibe pour la présentation du cadre de suivi établi par le Secrétariat. Le CCP reconnaît que l'évaluation est intervenue aux premiers stades de la mise en œuvre des recommandations de la Cellule mondiale de réflexion, mais il affirme qu'il est utile d'avoir fait le point et recensé les domaines où des améliorations s'imposent. Le CCP approuve les recommandations ainsi que le cadre de suivi, avec un certain nombre de remarques.

Le CCP accepte de maintenir temporairement le fonctionnement du Groupe de référence, pour permettre l'encadrement des activités de suivi qui seront menées, y compris chez les partenaires n'appartenant pas aux Nations Unies. Il est suggéré de revoir la composition du Groupe. Le CCP décide que son Bureau ainsi que l'équipe de gestion de l'ONUSIDA déterminera l'ordre des priorités du processus de suivi.

Le CCP constate l'existence fréquente d'un abîme entre les déclarations politiques au niveau mondial et la pratique à l'échelon pays, en ce qui concerne l'harmonisation et l'alignement. La demande est faite d'étudier à la fois les facteurs qui favorisent l'harmonisation et l'alignement, et ceux qui entravent ces deux processus, et de faire rapport sur cette question lors d'une prochaine réunion du CCP ; dans l'intervalle, les résultats issus de l'étude seront transmis à l'Organisation de Coopération et de Développement économiques.

En ce qui concerne l'obligation de rendre compte, les délégués décident que la communauté des donateurs présentera au CCP un bilan des progrès en matière d'harmonisation. Un groupe d'intérêt demande que soit observée la responsabilité des Coordonnateurs résidents en matière de coordination à l'échelon pays et d'élaboration des plans conjoints. Globalement, il est fait remarquer qu'à l'échelon pays, il appartient aux acteurs nationaux, et non aux organismes techniques, de conduire ce processus, avec la participation de la société civile.

Le CCP demande plus de clarté concernant la coordination de l'assistance technique, et se déclare favorable à l'utilisation de l'Outil d'harmonisation et d'alignement national (CHAT) pour évaluer les résultats sur ce plan. Il est suggéré que le CHAT soit également utilisé pour évaluer le soutien bilatéral aux organisations des Nations Unies à l'échelon pays.

Les Coparrainants sont heureux d'annoncer que des mesures ont déjà été prises dans un certain nombre de domaines cités dans le rapport, par exemple la révision du mandat de la GIST et du BPTI conformément à la répartition des tâches. Ils reconnaissent la nécessité, pour l'ensemble des partenaires, d'améliorer la responsabilisation, et en ce qui les concerne, ils veulent créer un système simple compatible avec les structures des Nations Unies. Les Coparrainants feront rapport également à leurs propres organes directeurs sur l'avancement de leurs travaux de mise en œuvre des recommandations de la Cellule mondiale de réflexion.

La délégation des ONG exprime son souhait de voir les programmes communs des Nations Unies refléter les priorités nationales et s'aligner sur les besoins des plus durement touchés. Elle plaide pour que la société civile non seulement participe à la prestation d'assistance technique, mais également qu'elle en soit bénéficiaire, et la délégation constate que les Fonds d'accélération programmatique prévus en ce sens ont été sous-utilisés.

Les décisions et recommandations relatives à ce point de l'ordre du jour figurent à l'Annexe II "Décisions, Recommandations et Conclusions de la 20<sup>ème</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme", paragraphes 13.1–13.3.

#### **4.4 Collaboration de l'ONUSIDA avec le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme**

Le débat sur ce point a pour base le document UNAIDS/PCB(20)/07.10. Le Dr Piot se félicite de ce que la direction du Fonds mondial renouvelle son engagement en faveur du partenariat, de l'harmonisation et de l'alignement, ce qui offre la possibilité de renforcer la collaboration. Il propose de réviser le Mémoire d'Accord entre le Fonds mondial et l'ONUSIDA, de façon à montrer bien clairement les rôles de chacun, ainsi que leur complémentarité. Le Dr Piot déclare que la riposte au sida est entrée dans une nouvelle phase et que le budget du Fonds mondial est censé augmenter en conséquence, d'où la probable nécessité d'un apport accru d'appui technique de la part de l'ONUSIDA, d'où des besoins supplémentaires en ressources pour l'ONUSIDA. Le Dr Piot se félicite de la solide interconnexion entre les Coparrainants, le Secrétariat et le Fonds mondial, sachant également que la Banque mondiale est membre du Conseil d'administration du Fonds mondial, que le PNUD agit en qualité de Bénéficiaire principal de 17% des subventions du Fonds mondial pour le sida, et que le personnel de l'ONUSIDA sur le terrain consacre jusqu'à 50% de son temps de travail à des activités en lien avec le Fonds mondial. Cette collaboration est également visible au niveau du suivi et de l'évaluation. Le Dr Piot accueille favorablement l'idée de financer des plans nationaux avec des fonds internationaux, en attendant que soient clairement définis des critères et mécanismes d'examen. Il y aura alors réorientation des subventions du Fonds mondial, qui passera du financement de projets à celui de programmes, ce qui renforcera leur impact stratégique.

Le Dr Kazatchkine (Directeur exécutif du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme) se déclare heureux d'assister à la réunion du CCP et réaffirme, à l'instar du Dr Piot, sa volonté de collaborer. Il souligne que l'ONUSIDA est un partenaire capital du Fonds mondial, l'ONUSIDA apportant son appui technique aux programmes financés par le Fonds mondial. Le Dr Kazatchkine reconnaît la nécessité d'actualiser le Mémoire d'Accord en tenant compte des objectifs communs et de l'évolution continue des paramètres de la riposte. Il insiste sur le fait que le Fonds mondial, en approuvant la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, s'est engagé en faveur de l'harmonisation et de l'alignement avec les pays et les partenaires. Le Dr Kazatchkine reconnaît toute la valeur de la contribution de l'ONUSIDA au renforcement des capacités et à l'élaboration d'outils pour le suivi et l'évaluation, ce qui contribue au respect de ce principe du Fonds mondial : financer en fonction des résultats. Il accueille favorablement l'idée que l'ONUSIDA conduise le processus d'élaboration de méthodologies permettant de valider les plans stratégiques nationaux, sachant que ces méthodologies contribueront à l'octroi approprié des fonds. Le Dr Kazatchkine, évoquant la répartition des tâches, voit en elle une base solide pour la collaboration en matière d'appui technique, et salue le travail de l'Equipe mondiale d'appui à la mise en œuvre (GIST). Il préconise un meilleur continuum entre l'aide d'urgence sur le court terme et le développement des capacités qui s'inscrit davantage dans la durée, et il recommande la création de moyens permettant de mieux évaluer la qualité de l'aide technique apportée.

Le CCP accueille avec satisfaction les déclarations des deux directeurs exécutifs ainsi que leur souhait réciproque de poursuivre la collaboration. Le CCP soutient pleinement le projet de remaniement du Mémoire d'Accord, qui définira clairement les fonctions et responsabilités de chacun, mettant bien en exergue la complémentarité des deux entités, avec un système commun de suivi garantissant la responsabilité morale. Le

CCP accepte l'idée d'utiliser la répartition des tâches pour guider la collaboration en matière d'appui technique.

Conformément aux recommandations de la Cellule mondiale de réflexion et au mandat de l'ONUSIDA, le CCP invite l'ONUSIDA à continuer d'exercer son rôle de leader du processus devant aboutir à la coordination et la cohérence globale de la riposte à tous les niveaux. Les délégués constatent que la présence de l'ONUSIDA à l'échelon pays permet au Programme commun d'aider les pays à élaborer des stratégies et des propositions, et de repérer en situation réelle les lacunes et les déséquilibres au niveau de la riposte.

Le CCP reconnaît que les décisions proposées dans le rapport impliquent des tâches supplémentaires pour l'ONUSIDA et qu'il faut pour cela des ressources, ce qui doit être reflété dans le BPTI.

Le CCP se félicite de la décision prise par le Conseil d'administration du Fonds mondial de permettre le financement des plans stratégiques nationaux, et il soutient le projet d'élaboration de critères et de modalités pour la création d'un système d'examen indépendant qui tranchera sur le caractère recevable des plans et donnera le feu vert pour l'octroi de fonds. Le CCP est favorable à l'idée que l'ONUSIDA joue un rôle actif dans ce processus, mais demande de définir bien clairement le rôle que le Programme sera appelé à jouer dans la conception du système d'examen et dans la détermination du caractère recevable de tel ou tel plan national, qu'il aura contribué à élaborer.

Le CCP demande que l'ONUSIDA soit prestataire, agent centralisateur et coordonnateur d'un appui technique de qualité octroyé sur la base d'une évaluation des besoins et, selon une vision à plus long terme, centré sur le développement des capacités. Il est proposé de reformuler le mandat des Dispositifs d'appui technique et celui de la GIST, de façon à intégrer cet aspect. La collaboration avec le Centre international de Coopération technique implanté au Brésil est encouragée. Le CCP insiste sur le caractère indispensable d'un système d'assurance de la qualité de l'appui technique.

Certains délégués évoquent la nécessité d'améliorer les liens entre les structures du Fonds mondial et les instances nationales de lutte contre le sida. Est citée l'expérience aux côtés d'UNITAID, qui pourrait être un exemple de marche à suivre concernant la coopération avec le Fonds mondial. Il est également fait remarquer que les pays à revenu intermédiaire ayant une prévalence du VIH élevée réussissent moins à accéder aux subventions du Fonds mondial.

Les décisions et recommandations relatives à ce point de l'ordre du jour figurent à l'Annexe II "Décisions, Recommandations et Conclusions de la 20<sup>ème</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme", paragraphes 14.1–14.6.

## **5. Points d'information**

### **5.1 Résultats de l'enquête auprès des personnels de Genève et de terrain et rapport de suivi**

Mme Landey résume les résultats de la deuxième enquête auprès du personnel de l'ONUSIDA (document UNAIDS/PCB(20)/07.13), réalisée suite à la demande faite par le

CCP à sa 18<sup>ème</sup> réunion. Dans l'ensemble, le degré de satisfaction dans le travail reste relativement élevé, mais le stress ainsi que l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale sont des aspects méritant davantage d'attention.

Le CCP prend acte du rapport.

## **5.2 Allocution du représentant de l'Association du personnel du Secrétariat de l'ONUSIDA**

Le Président de l'Association du personnel du Secrétariat de l'ONUSIDA (USSA), M. Manuel Da Quinta, présente l'attaché de liaison USSA-CCP, M. Desmond Whymys, qui fait un bref exposé au CCP. Les résultats complets de l'Enquête d'opinion réalisée auprès du personnel indiquent que la satisfaction du personnel est mitigée. M. Whymys indique que la USSA a continué son travail sur, notamment, la question de la mobilité et de la rotation, de la réforme des contrats, de la politique relative à l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, et sur une meilleure sensibilisation à l'environnement sur le lieu de travail, au niveau des individus et de l'entreprise. Enfin, il informe que le groupe UN+ a tenu une réunion avec le Secrétaire général, et qu'en tant que groupe les membres poursuivent leurs travaux sur un large éventail de questions.

Le CCP remercie l'USSA de son rapport, et se félicite des relations professionnelles franches qui existent entre le personnel et la direction. En particulier, les travaux de UN+ ainsi que leurs retombées sont salués.

Le CCP prend acte de la déclaration de l'Association du Personnel du Secrétariat de l'ONUSIDA.

## **6. Autres questions**

### **6.1 Dates des réunions du Conseil de Coordination du Programme en 2008**

Le Piot propose la tenue d'une courte réunion du CCP avant la fin de l'année, dont l'objectif serait notamment de préparer l'évaluation indépendante et d'étudier le mandat de l'équipe chargée de la réaliser. Le Conseil soutient cette proposition. La date exacte de cette 21<sup>ème</sup> réunion sera arrêtée sous peu par le Bureau du CCP, et tous les membres en seront dûment informés.

Le CCP décide que la 22<sup>ème</sup> réunion du CCP se tiendra à Genève vers le milieu de l'année 2008. Les dates précises seront étudiées par le Bureau du CCP en consultation avec le Secrétariat.

## **7. Adoption des décisions, recommandations et conclusions**

Le CCP adopte les décisions, recommandations et conclusions de sa 20<sup>ème</sup> réunion, qui figurent à l'Annexe 2.

La séance est levée.

19 juin 2007



UNAIDS/PCB(20)/07.1/rev.1

## CONSEIL DE COORDINATION DU PROGRAMME

Vingtième réunion

Date : 25-27 juin 2007

Lieu : Centre international de Conférences, Genève, Suisse

Horaire de la réunion : 09h00 - 12h30 et 14h00 - 18h00

### Ordre du jour provisoire annoté

Lundi 25 juin

#### 1. Ouverture

- 1.1 Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour provisoire**  
*Le Président sortant prononcera l'allocution d'ouverture de la 20<sup>ème</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme.*
- 1.2 Election des membres du bureau**  
*Conformément aux procédures du CCP, le Conseil élira parmi ses représentants un nouveau Vice-président, un Rapporteur et les délégués des ONG.*
- 1.3 Examen des rapports des dix-huitième et dix-neuvième réunions**  
*Les rapports des dix-huitième et dix-neuvième réunions du CCP seront présentés au Conseil pour adoption.*  
*Documents : ONUSIDA/PCB(18)/06.18 et ONUSIDA/PCB(19)/06.19*
- 1.4 Rapport du Président du Comité des Organismes coparrainants**  
*Sous ce point de l'ordre du jour, le Président du COC fera une présentation orale. Les points principaux des activités conjointes à tous les Coparrainants et de celles qui sont spécifiques à certains d'entre eux figureront dans le Rapport annuel de l'ONUSIDA. La discussion de ce point de l'ordre du jour se fera conjointement avec celle du point 1.5.*
- 1.5 Rapport du Directeur exécutif**

*Sous ce point de l'ordre du jour, le Directeur exécutif fera oralement une présentation. Le Rapport annuel de l'ONUSIDA, qui offre une vue d'ensemble très complète des activités de l'ONUSIDA en 2006, sera également soumis au CCP au titre de document d'information. Il portera sur les points suivants : les fonctions de l'ONUSIDA, l'examen des activités 2006, une actualisation de l'épidémie et fournira un rapport sur les événements marquants, les activités des Coparrainants et une information financière.*

**1.6 Rapport du représentant des ONG**

*Le rapport du représentant des ONG soulignera les points de vue de la société civile à propos de la riposte mondiale au sida.*

*Document : ONUSIDA/PCB(20)/07.2*

*(déjeuner : 12h30-14h00)*

**2. Budget-plan de travail intégré 2008-2009 et Rapport financier**

*Le projet de Budget-plan de travail intégré pour l'exercice 2008-2009 sera présenté au Conseil pour adoption. Le Conseil recevra également, pour information, un rapport provisoire portant sur la gestion financière de l'exercice 2006-2007 et une actualisation financière au 30 avril 2007.*

*Documents: ONUSIDA/PCB(20)/07.3, ONUSIDA/PCB(20)/07.4, ONUSIDA/PCB(20)/07.15, UNAIDS/PCB/(20)/CRP3 et UNAIDS/PCB/(20)/CRP6*

*Mardi 26 juin*

**3. ONU et réforme de la gouvernance**

**3.1 ONUSIDA et réforme des Nations Unies**

*Comme l'a demandé le CCP à sa 19<sup>ème</sup> réunion en décembre 2006, le Directeur exécutif présentera au Conseil un rapport sur les activités de l'ONUSIDA, comme exemple de la réforme en cours des Nations Unies.*

*Document: ONUSIDA/PCB(20)/07.12*

**3.2 Résultats de l'Examen de la participation des ONG/société civile au Conseil de Coordination du Programme**

*Les résultats de l'Examen de la participation des ONG/société civile au Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA seront soumis à l'examen du Conseil. Les recommandations présentées pour adoption par le Conseil seront examinées avec le point 3.3 de l'ordre du jour.*

*Document: ONUSIDA/PCB(20)/07.6/rev.1 et UNAIDS/PCB(20)/CRP5*

*(pause café)*

**3.3 Rôle de l'ONUSIDA dans le renforcement de la coordination de la lutte contre le sida à l'échelle mondiale et développement du Conseil de Coordination du Programme**

*Conformément à la demande du CCP à sa 19<sup>ème</sup> réunion en décembre 2006, le Conseil examinera des recommandations visant à préciser davantage le rôle de l'ONUSIDA dans le renforcement de la coordination mondiale de la lutte contre le sida et à indiquer comment faire du Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA un organe directeur plus efficace.*

*Document: ONUSIDA/PCB(20)/07.7*

*(déjeuner : 12h30-14h00)*

#### **4. Suivi de la Déclaration politique 2006 sur le VIH/sida**

##### **4.1 Rapport sur les progrès réalisés dans l'appui continu apporté aux pays pour la fixation de leurs cibles nationales en matière d'accès universel**

*Conformément à la demande du CCP à sa 19<sup>ème</sup> réunion en décembre 2006, un rapport sera présenté au Conseil sur le soutien à la fixation des cibles nationales, en particulier la facilitation de stratégies coordonnées pour surmonter les obstacles à la mise à niveau et la reconnaissance du fait qu'il est toujours aussi important de veiller à ce que les données soient ventilées par sexe. Le rapport comprendra des recommandations soumises à l'approbation du Conseil.*

*Document: ONUSIDA/PCB(20)/07.8*

*(pause café)*

##### **4.2 Présentation de principes directeurs permettant d'aborder les questions sexospécifiques**

*Conformément à la demande du CCP à sa 18<sup>ème</sup> réunion en juin 2006, le Conseil examinera des principes directeurs permettant d'aborder de manière pratique les questions sexospécifiques, principes fondés sur les résultats des bilans hommes/femmes des plans nationaux relatifs au sida, effectués en partenariat avec les gouvernements nationaux.*

*Document: ONUSIDA/PCB(20)/07.11, UNAIDS/PCB(20)/CRP1 et UNAIDS/PCB(20)/CRP2*

*Mercredi 27 juin*

##### **4.3 Rapport de L'Evaluation indépendante de la Cellule mondiale de réflexion**

*Comme l'a demandé le CCP à sa 19<sup>ème</sup> réunion en décembre 2006, le Conseil recevra le rapport de l'Evaluation indépendante de la Cellule mondiale de réflexion sur l'amélioration de la coordination de la lutte contre le sida parmi les institutions multilatérales et les donateurs internationaux.*

*Document: ONUSIDA/PCB(20)/07.9 et UNAIDS/PCB(20)/CRP4*

*(pause café)*

**4.4 Collaboration de l'ONUSIDA avec le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme**

*Le CCP recevra un rapport concernant les mesures nécessaires pour satisfaire les besoins en matière de coordination de l'assistance technique et d'harmonisation de l'appui apporté aux pays dans les efforts qu'ils déploient pour parvenir à l'accès universel.*

*Document: ONUSIDA/PCB(20)/07.10*

*(déjeuner : 12h30-14h00)*

**5. Points d'information**

**5.1 Résultats de l'enquête auprès des personnels de Genève et de terrain et rapport de suivi.**

*Document: ONUSIDA/PCB(20)/07.13*

**5.2 Allocution du représentant de l'Association du personnel de l'ONUSIDA**

*Une allocution sera prononcée au nom de l'Association du personnel de l'ONUSIDA.*

*Document: ONUSIDA/PCB(20)/07.16*

**6. Autres questions**

**6.1 Dates des réunions du Conseil de Coordination du Programme en 2008** *En raison d'incompatibilités de calendriers avec la Réunion de haut niveau sur le sida de l'Assemblée générale des Nations Unies et avec le Conférence ICASA de Dakar, le Conseil sera prié de modifier les dates des 21<sup>ème</sup> et 22<sup>ème</sup> réunions du CCP.*

**7. Adoption des décisions, recommandations et conclusions**

*Le projet de décisions, recommandations et conclusions préparé par le groupe de rédaction sera présenté pour adoption par la réunion plénière.*



**FINAL Rev.1**

**20<sup>ème</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA  
Genève, Suisse,  
25-27 juin 2007**

**Décisions, Recommandations et Conclusions**

*Rappelant* que l'action de l'ONUSIDA sous tous ses aspects est orientée par les principes directeurs ci-après et qu'elle est donc :

- Conforme aux priorités des parties prenantes nationales ;
- Fondée sur la participation significative et mesurable de la société civile, et notamment des personnes vivant avec le VIH et des populations les plus exposées au risque d'infection par le VIH ;
- Fondée sur les droits humains et l'égalité des sexes ;
- Fondée sur les meilleures données scientifiques et connaissances techniques ;
- Instigatrice de ripostes globales au sida, qui intègrent la prévention, le traitement, la prise en charge et le soutien.

**Point 1.1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour provisoire**

1. *Adopte* l'ordre du jour.

**Point 1.2 de l'ordre du jour : Election des membres du bureau**

2.1 *Elit* la Thaïlande Président, les Etats-Unis d'Amérique Vice-président et le Sénégal Rapporteur ;

2.2 *Note* la composition de la délégation des ONG pour 2008.

**Point 1.3 de l'ordre du jour : Examen des rapports des 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> réunions**

3. *Adopte* les rapports des 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> réunions du Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA.

**Point 1.4 de l'ordre du jour : Rapport du Président du Comité des Organismes coparrainants**

4. *Prend acte avec satisfaction* du Rapport du Président du Comité des Organismes

coparrainants.

**Point 1.5 de l'ordre du jour : Rapport du Directeur exécutif**

5. Prenant acte des principales tendances de l'épidémie, de son impact et de la riposte, y compris les initiatives et réalisations clés de l'ONUSIDA au cours des six derniers mois, telles que résumées dans le Rapport annuel et Rapport du Directeur exécutif, le Conseil de Coordination du Programme :

5.1 *Demande* qu'une évaluation indépendante de l'ONUSIDA soit effectuée afin de juger des priorités, de déterminer comment mettre à profit les réalisations et comprendre de quelle manière l'ONUSIDA peut jouer un rôle plus efficace à l'avenir dans le renforcement de la coordination mondiale de la lutte contre le VIH/sida et *demande* que le Bureau du Conseil de Coordination du Programme, en accord avec les membres du Conseil, élabore les modalités, les mécanismes et le mandat de cette évaluation indépendante et les soumette à la 21<sup>ème</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme pour approbation ;

5.2 *Demande* une évaluation indépendante, s'appuyant sur les études disponibles, en concertation avec l'ONUSIDA, les partenaires nationaux, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, et d'autres partenaires, pour examiner et évaluer la durabilité du financement de la lutte contre le VIH/sida, et de préparer ceci pour examen lors de la 22<sup>e</sup> réunion du CCP ; et

5.3 Reconnaissant le travail que fait l'ONUSIDA eu égard à une note d'orientation sur le VIH et le commerce du sexe, *recommande* que l'ONUSIDA poursuive ses consultations avec les parties prenantes concernées, y compris les groupes touchés, pour élaborer cette note.

**Point 1.6 de l'ordre du jour : Rapport du représentant des ONG**

6. *Prend acte* du Rapport du représentant des ONG et *adopte* la recommandation ci-après qu'il contient :

6.1 Demander à l'ONUSIDA et aux donateurs de soutenir les politiques et les programmes de ressources qui permettraient de répondre à la corrélation entre la violence à l'égard des femmes et le VIH/sida, et demander aux gouvernements d'intégrer cette composante dans leurs programmes nationaux de lutte contre le sida.

**Point 2 de l'ordre du jour : Budget-plan de travail intégré 2008-2009 et Rapport financier**

7.1 *Approuve* les stratégies et approches figurant dans le Budget-plan de travail intégré 2008-2009 ;

7.2 *Approuve* le Budget-plan de travail intégré 2008-2009 et la répartition proposée des ressources comme suit : US\$ 135 millions à partager entre les dix Coparrainants, US\$ 182 millions pour le Secrétariat de l'ONUSIDA, US\$ 147 millions pour les activités interinstitutions et US\$ 5 millions de provision pour les dépenses imprévues liées au Budget-plan de travail intégré ;

## Annexe 2

7.3 *Prie instamment* tous les pays de financer pleinement le Budget-plan de travail intégré 2008-2009 conformément au principe du partage des fardeaux ;

7.4 *Approuve* la création d'un examen à mi-parcours du Budget-plan de travail intégré pour en accroître la flexibilité comme indiqué au paragraphe 41 du document y afférent<sup>1</sup> ;

7.5 Prenant note des budgets de base et supplémentaires prévus des Coparrainants et des ressources mondiales/régionales comme énoncés dans le BPTI 2008-2009, et prenant note de ce que les Coparrainants lèveront également quelque US\$ 1,9 milliard supplémentaire qu'ils utiliseront à l'échelon des pays, *demande* une plus grande transparence concernant ces flux de ressources moyennant un rapport à la réunion de juin 2009 du Conseil de Coordination du Programme sur les dépenses consacrées à l'appui des ripostes nationales contre le VIH/sida dans les pays participant au projet pilote « Une seule ONU » ;

7.6 *Recommande* que l'ONUSIDA intègre dans le Cadre de suivi et d'évaluation de la performance des indicateurs permettant d'estimer la mesure dans laquelle l'action de l'ONUSIDA contribue à renforcer les initiatives du projet pilote « Une seule ONU » ;

7.7 *Recommande* que l'ONUSIDA apporte davantage d'éclaircissements concernant la répartition des tâches, conformément aux actions y afférentes qui figurent dans le Rapport d'évaluation de la Cellule mondiale de réflexion, en démontrant dans l'examen à mi-parcours du Budget-plan de travail intégré le caractère complémentaire des activités des institutions lorsqu'elles appuient les ripostes nationales ou qu'elles œuvrent en vue des mêmes résultats ;

7.8 *Approuve* l'autorité conférée au Directeur exécutif de l'ONUSIDA d'augmenter ou de diminuer les fonds de 10 % au maximum entre les effets directs principaux du Budget-plan de travail intégré sous réserve des conditions stipulées au paragraphe 41 du document sur le Budget-plan de travail intégré<sup>2</sup> ;

7.9 *Décide* que le Directeur exécutif sera autorisé à programmer et décaisser des fonds reçus par le biais des contributions à un niveau supérieur à celui du Budget-plan de travail intégré approuvé, sous réserve des conditions suivantes :

---

<sup>1</sup> Le paragraphe 41 comprend le texte pertinent suivant : « Un examen de mi-exercice du Budget-plan de travail intégré sera réalisé à l'issue de la première année de l'exercice biennal. L'examen sera coordonné par le Secrétariat et tiendra compte des développements intervenus depuis l'approbation du BPTI par le Conseil de Coordination du Programme, notamment de l'émergence de problèmes prioritaires, des mobilisations de fonds effectives et prévues, et de la mise en œuvre des actions. »

<sup>2</sup> Le paragraphe 41 contient le texte pertinent suivant : « Le Directeur exécutif peut augmenter ou diminuer les ressources entre les effets directs principaux, sous réserve des conditions suivantes :

- a. les transferts peuvent représenter jusqu'à 10 % du montant budgétisé pour l'effet direct principal concerné,
- b. les transferts portant sur plus de 10 % ne peuvent avoir lieu qu'après consultation du Comité des Organismes coparrainants, de la Présidence et de la Vice-présidence du Conseil de Coordination du Programme,
- c. les transferts peuvent avoir lieu dans le cadre de l'examen de mi-exercice ou autrement si le Directeur exécutif considère que c'est nécessaire. »

## Annexe 2

- a. Les montants qui seront programmés et décaissés au titre de l'autorité conférée au Directeur exécutif ne dépasseront pas 10% du budget approuvé ;
- b. Les fonds ne seront utilisés que pour des activités dans les domaines prioritaires définis dans le Cadre stratégique ou pour des investissements dans les effets directs principaux et les produits clés figurant dans le Budget-plan de travail intégré ou pour appuyer ceux-ci ;
- c. Le Directeur exécutif soumettra sa proposition d'utilisation des fonds à tous les membres du Conseil de Coordination du Programme, par l'intermédiaire du Bureau du Conseil, qui s'assurera de sa conformité avec les critères ci-dessus. Toute proposition sera considérée comme approuvée si aucune objection n'est présentée par écrit au Bureau dans les 14 jours suivant la date de notification de la proposition;
- d. L'utilisation des fonds au titre de l'autorité conférée au Directeur exécutif sera communiquée au Conseil de Coordination du Programme à sa 22<sup>ème</sup> session;
- e. Le Conseil de Coordination du Programme examinera les résultats de la pratique de cette méthode à la fin d'une période de trois ans.

7.10 *Prend acte* des informations intermédiaires sur la gestion financière de l'exercice biennal 2006-2007 et la mise à jour financière au 30 avril 2007 ;

7.11 *Engage* les gouvernements donateurs et autres à débloquer dès que possible leurs contributions en faveur du Budget-Plan de travail intégré 2008-2009, s'ils ne l'ont pas déjà fait ;

7.12 *Demande* que le Budget-Plan de travail intégré 2010-2011 établisse des corrélations plus étroites entre investissements et résultats et qu'il soit assorti d'un cadre prospectif de suivi et d'évaluation de la performance pour l'exercice budgétaire ;

7.13 *Demande également* des rapports de situation à mi-parcours sur la mise en œuvre du Budget-Plan de travail intégré et que ces rapports figurent à l'ordre du jour du Conseil de Coordination du Programme ;

7.14 *Recommande* que l'ONUSIDA détermine l'efficacité potentielle découlant d'activités plus harmonisées, afin que les ressources ainsi épargnées soient réinvesties dans le programme ;

7.15 *Demande* que le Secrétariat de l'ONUSIDA fasse rapport à la 22<sup>ème</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme sur les arguments qui militent en faveur de passer à un Budget-Plan de travail intégré de quatre ans et sur les incidences de cette action.

### **Point 3.1 de l'ordre du jour : ONUSIDA et réforme des Nations Unies**

8. *Approuve* les recommandations du document « L'ONUSIDA et la réforme des Nations Unies » (document ONUSIDA/PCB(20)/07.12) :

## Annexe 2

- a. Les efforts consentis actuellement en vue d'améliorer la cohérence doivent s'inspirer de l'expérience de l'ONUSIDA ;
- b. Il importe que les recommandations de la Cellule mondiale de réflexion soient rapidement mises en œuvre et préconisées en tant que contributions à la réforme des Nations Unies ;
- c. L'ONUSIDA doit jouer un rôle essentiel dans les programmes pilotes « Une seule ONU » menés dans les pays;
- d. L'ONUSIDA doit de toute urgence revoir les mécanismes de responsabilisation et mettre en place des mesures d'incitation pour promouvoir une action et une programmation concertées et la participation aux initiatives pilotes en faveur « d'Une seule ONU »;
- e. L'intégrité de l'ONUSIDA doit demeurer intacte tout au long de l'expérience pilote du processus de réforme des Nations Unies ; et
- f. L'ONUSIDA doit constamment mettre en évidence sa contribution à l'amélioration de la cohérence au sein des Nations Unies et contribuer pleinement à l'unité dans l'action (Un budget, Un leader, Un plan, Un toit) dans les pays pilotes où il est présent, et soumettre à l'une des réunions du Conseil de Coordination du Programme en 2008 un rapport détaillé sur sa participation au programme pilote « Une seule ONU » dans les pays.

### **Point 3.2 de l'ordre du jour : Résultats de l'Examen de la participation des ONG/société civile au Conseil de Coordination du Programme**

9. *Prend acte* des Résultats de l'Examen de la participation des ONG/société civile au Conseil de Coordination du Programme et *adopte* les recommandations suivantes y incluses :

9.1 *Approuve* la mise en place d'un dispositif indépendant de communication et de consultation pour renforcer la participation des ONG et faire mieux entendre la voix des ONG au niveau des pays dans le dialogue sur les orientations du Conseil de Coordination du Programme, et *demande* que le dispositif soit appuyé par le Secrétariat de l'ONUSIDA ;

9.2 *Demande* au Secrétariat de l'ONUSIDA d'assurer un soutien financier adéquat pour une application plus poussée des recommandations de l'Examen de la participation des ONG/société civile au Conseil de Coordination du Programme ;

9.3 *Accepte* de revoir la participation de la délégation des ONG au Conseil de Coordination du Programme d'ici cinq ans au plus ; et

9.4 *Décide* de traiter, lors de la 22<sup>ème</sup> réunion du CCP, des mécanismes novateurs permettant de renforcer la participation des ONG au Conseil de Coordination du Programme.

**Point 3.3 de l'ordre du jour : Rôle de l'ONUSIDA dans le renforcement de la coordination de la lutte contre le sida à l'échelle mondiale et développement du Conseil de Coordination du Programme**

10. *Décide que:*

a. Les réunions du Conseil de Coordination du Programme comporteront un volet prise de décisions et un volet thématique ;

b. le Secrétariat de l'ONUSIDA donnera, à la prochaine réunion du Conseil de Coordination du Programme, des précisions sur la forme du volet thématique et sur le besoin éventuel de ressources, y compris la possibilité de permettre à ce volet de devenir une tribune où débattre des politiques, nouer le dialogue avec tous les acteurs concernés, y compris de temps à autre une participation de haut niveau tout en évitant le chevauchement avec des événements de haut niveau en cours ;

c. Les réunions du Conseil de Coordination du Programme se tiendront en principe deux fois l'an. Sachant que la deuxième réunion dans les années impaires ne doit se tenir que s'il y a un besoin réel de le faire et que la situation financière et administrative le permette, le Conseil de Coordination du Programme pourrait décider à la seconde réunion d'une année paire d'annuler la seconde réunion de l'année suivante (année impaire) ;

d. Les partenaires clés seront invités à participer au volet thématique de manière dûment structurée et reconnue. Une discussion constructive et pertinente sur des questions thématiques essentielles doit inclure tous les partenaires concernés tels que le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, les personnes vivant avec le VIH et le sida, le secteur privé, les fondations, les chercheurs et le monde universitaire, etc. ;

e. Avant de prendre une décision finale sur les modalités des réunions se tenant ailleurs qu'à Genève, il est demandé au Secrétariat de préparer une analyse approfondie sur la tenue des réunions à Genève et ailleurs et de la présenter à la 21<sup>ème</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme ;

f. On étudiera la possibilité de développer davantage les réseaux informels pour faciliter une meilleure interaction d'une réunion du Conseil de Coordination du Programme à l'autre ;

g. Le système des groupes constitutifs pour les Etats Membres doit être renforcé pour améliorer la qualité de la participation et de la représentation aux réunions du Conseil. Sachant qu'une telle évolution doit venir principalement des Etats Membres, le Bureau du Conseil de Coordination du Programme jouera un rôle actif à cet égard ;

h. Le Secrétariat de l'ONUSIDA facilitera aussi l'appui aux groupes constitutifs et renforcera ses activités extra-institutionnelles ;

i. Le Président veillera activement à garantir une représentation équilibrée au sein du groupe de rédaction ;

- j. Le groupe de rédaction ne se réunira pas d'ordinaire alors que la plénière se déroule ;
- k. Le Budget-Plan de travail intégré sera détaillé davantage de façon à ce qu'il devienne un outil stratégique pour la répartition des responsabilités et autres questions relevant de la gouvernance au sein de l'ONUSIDA, du Secrétariat et des dix Coparrainants. Le BPTI doit comprendre des éléments incitatifs en faveur de l'action et de la collaboration ;
- l. Les fonds alloués aux Coparrainants seront liés à des résultats précis et tout déblocage de fonds sera axé sur les performances. Le Budget-Plan de travail intégré doit identifier clairement les résultats escomptés et les acteurs responsables ;
- m. Les décisions du Conseil de Coordination du Programme indiqueront explicitement et sans ambiguïté les personnes responsables de leur mise en œuvre, ainsi que les délais impartis et les mécanismes convenus de compte-rendu ;
- n. La coordination systématique entre partenaires concernés au niveau des pays doit être renforcée, de même qu'au sein de l'ONUSIDA (Secrétariat et Coparrainants), avec les autres institutions des Nations Unies et autres partenaires du développement, avec les partenaires multilatéraux et bilatéraux, ainsi qu'avec les autorités nationales ;
- o. Pour mise en phase avec le processus de l'ECOSOC, les Président/Vice-président doivent être élus pour une année civile, à compter du 1er janvier ;
- p. Il est suggéré de planifier à long terme l'élection des membres du Bureau du Conseil de Coordination du Programme ;
- q. Il conviendrait d'explorer de nouvelles voies pour améliorer et rationaliser la coordination entre l'ECOSOC et le Conseil de Coordination du Programme en ce qui concerne les questions pertinentes, notamment les questions relatives aux élections et à la participation des Coparrainants, dans l'esprit des initiatives en faveur « d'Une seule ONU » ;
- r. En outre :
- on préconisera des débats interactifs plutôt que des déclarations et textes préparés à l'avance ;
  - une liste préliminaire des participants sera diffusée avant les réunions et mise à jour au début et pendant les réunions ; et
  - le Secrétariat organisera plus fréquemment des séances d'information et des consultations ouvertes.

**Point 4.1 de l'ordre du jour : Rapport sur les progrès réalisés dans l'appui continu apporté aux pays pour la fixation de leurs cibles nationales en matière d'accès universel**

## Annexe 2

11.1 *Demande* au Secrétariat de l'ONUSIDA, de concert avec les Coparrainants, de mettre au point et d'avaliser un mécanisme de responsabilisation et de compte rendu pour la mise à exécution des recommandations reprises dans le rapport d'évaluation relatif à l'accès universel et de présenter un rapport de situation sur l'utilisation de ce dernier à la réunion du Conseil de Coordination du Programme en juin 2008 ;

11.2 *Demande* au Secrétariat de l'ONUSIDA de suivre les progrès sur la voie de l'accès universel en fournissant une évaluation périodique de l'état des plans intégrés mis en place par les pays et du financement de ces plans dans le cadre du suivi annuel de l'épidémie ;

11.3 *Convient* qu'il est nécessaire de disposer dans les pays d'un processus transparent et global pour élaborer et valider les plans nationaux de renforcement en vue de l'accès universel, en faisant fond sur les processus sectoriels en place. Ce processus doit être harmonisé avec le Mécanisme d'examen indépendant du Fonds mondial, sans lui être exclusivement réservé ;

11.4 *Souligne* l'importance d'un appui technique pour la mise en œuvre des stratégies nationales, et appuie les efforts de l'ONUSIDA pour définir plus avant son rôle d'organisme centralisateur, en mettant à profit ses Dispositifs d'appui technique, l'Equipe mondiale d'appui à la mise en œuvre, la Répartition des tâches et d'autres mécanismes visant à rendre ce processus plus cohérent ;

11.5 *Demande* que, conformément aux principes directeurs concernant la manière d'aborder les questions sexospécifiques, l'ONUSIDA fasse de la promotion de l'égalité des sexes une règle fondamentale pour l'instauration de l'accès universel ;

11.6 *Demande* à l'ONUSIDA de fournir des éclaircissements et de faire mieux connaître l'accès universel, et d'appuyer les processus nationaux qui incluent la société civile, et surtout les populations concernées, pour valider les cibles ambitieuses et globales et les incorporer dans des plans nationaux chiffrés d'ici la fin 2007 ;

11.7 *Demande* à l'ONUSIDA et aux Coparrainants d'agir, en priorité, au niveau national pour aider les gouvernements à harmoniser les directives en matière de prévention de la transmission mère-enfant avec les principes directeurs révisés de l'OMS, et à accorder une attention particulière à l'administration continue d'un traitement aux mères séropositives et aux membres de leur famille ;

11.8 *Demande* à la communauté internationale d'augmenter considérablement le financement des programmes de lutte contre la tuberculose en cohérence avec l'Organisation mondiale de la Santé et le Partenariat Halte à la tuberculose afin de prévenir une plus grande évolution et propagation de la tuberculose pharmacorésistante, et de consacrer d'importantes ressources supplémentaires pour combler les déficits de longue date de la lutte contre la tuberculose et le VIH dans le monde ;

11.9 *Demande également* à l'ONUSIDA et aux Coparrainants d'agir, en priorité, au niveau national pour aider les gouvernements à augmenter les mesures de prévention du VIH parmi les consommateurs de drogues injectables, conformément aux décisions du Conseil de Coordination du Programme concernant le Document d'orientation politique de l'ONUSIDA sur l'intensification de la prévention du VIH.

**Point 4.2 de l'ordre du jour : Présentation de principes directeurs permettant d'aborder les questions sexospécifiques**

12.1 *Invite* les gouvernements, les donateurs et l'ONUSIDA à accroître de manière significative leurs efforts visant à s'attaquer aux inégalités entre hommes et femmes, aux actes de violence liés au sexe y compris les sévices physiques et sexuels à l'encontre des femmes, des filles et des garçons, et aux pratiques et normes sociales et culturelles néfastes, qui sont des facteurs majeurs de propagation de l'épidémie de VIH, notamment grâce à un financement accru et mieux coordonné des programmes nationaux et des partenaires de la société civile ;

12.2 *Accueille avec satisfaction* les résultats de l'évaluation de la place réservée aux femmes et *demande* à l'ONUSIDA d'élaborer plus avant et de finaliser le projet de principes directeurs en accord avec les gouvernements, les donateurs, le système des Nations Unies, les initiatives mondiales de lutte contre le VIH, la société civile et toutes les parties concernées en mettant l'accent sur les mesures concrètes à prendre dans le cadre des ripostes nationales au VIH pour réaliser l'égalité et l'équité des sexes ;

12.3 *Demande* que les principes directeurs finalisés soient présentés au Conseil de Coordination du Programme à sa première réunion de 2008 assortis d'un plan d'action chiffré pour leur diffusion et application à l'échelon pays ;

12.4 *Demande* à l'ONUSIDA d'intégrer des cibles et indicateurs de l'égalité et de l'équité des sexes dans tous les instrument de planification et d'examen des programmes dont le cadre de suivi et d'évaluation de la performance du BPTI, l'outil d'autoévaluation élaboré par le service Stratégie et plan d'action sur le sida, les directives relatives aux Examens conjoints des programmes de lutte contre le sida et l'instrument d'harmonisation et d'alignement des actions des pays ;

12.5 *Accueille avec satisfaction* l'annonce du renforcement de la capacité du Secrétariat de l'ONUSIDA dans le domaine de la sexospécificité et *incite* les Coparrainants à nommer au moins un cadre de haut niveau chargé du VIH et de l'égalité des sexes pour atteindre les résultats préconisés dans le Budget-plan de travail intégré ;

12.6 *Demande* à l'ONUSIDA d'explicitier davantage les responsabilités sectorielles qui incombent à chaque Coparrainant et au Secrétariat en matière de sexospécificité afin de mettre en place un soutien technique stratégique plus coordonné pour les ripostes nationales au sida, et de faire rapport au Conseil de Coordination du Programme à sa première réunion de 2008 ; et

12.7 *Demande* à l'ONUSIDA d'étudier avec les donateurs et les mécanismes de financement la possibilité d'élaborer des critères permettant d'évaluer les propositions de lutte contre le VIH en matière de questions liées au sexe et d'inciter les gouvernements et la société civile à inclure des composantes relatives à la sexospécificité.

**Point 4.3 de l'ordre du jour : Rapport de l'Evaluation indépendante de la Cellule mondiale de réflexion**

13.1 *Adopte* les recommandations contenues dans le Rapport de l'Evaluation indépendante de la Cellule mondiale de réflexion (document ONUSIDA/PCB(20)/07.9) et

## Annexe 2

*prend acte* de leurs incidences financières telles que définies dans l'annexe au rapport ;

13.2 *Demande* à la famille ONUSIDA de faire en sorte que sa riposte gestionnaire tienne compte des recommandations du 13.1 ; et

13.3 *Demande* au Bureau du Conseil de Coordination du Programme de créer un groupe de référence chargé de suivre et de mettre en œuvre les recommandations du 13.1.

### **Point 4.4 de l'ordre du jour : Collaboration de l'ONUSIDA avec le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme**

14.1 *Demande* à l'ONUSIDA d'œuvrer avec le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme pour remanier et mettre à jour leur Mémoire d'accord, et, compte tenu de l'évolution du paysage, actualiser les domaines et modalités de leur coopération, et soumettre le document remanié à leurs conseils respectifs pour approbation. De même, il sera essentiel qu'ils élaborent un système de suivi commun, pour garantir la responsabilité morale ;

14.2 *Demande* au Secrétariat de l'ONUSIDA, en consultation avec les parties prenantes nationales, les Coparrainants, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, et d'autres partenaires, d'établir des critères et des procédures pour la mise en place d'un Dispositif d'examen indépendant des plans stratégiques nationaux qui validera la recevabilité de ces plans, en vue de leur financement au niveau international ;

14.3 *Demande* au Secrétariat de l'ONUSIDA, en collaboration étroite avec les instances nationales de lutte contre le sida, les Coparrainants de l'ONUSIDA et les autres partenaires de la riposte au sida, d'intensifier son rôle de centrale d'information offrant accès à un appui technique efficace qui permette d'accélérer l'élargissement des activités ;

14.4 *Demande* à l'ONUSIDA de faciliter la gouvernance des programmes de lutte contre le sida bénéficiaires d'une subvention du Fonds mondial en épaulant les Mécanismes de coordination dans les pays, et l'alignement de ces mécanismes sur les principes de coordination globale de la riposte nationale au sida ;

14.5 *Demande* à l'ONUSIDA de faire rapport sur les mesures concrètes qu'il devra prendre pour augmenter le taux de succès des propositions de traitement, prise en charge et prévention du sida soumises au Fonds mondial, pour aider à atteindre le but de l'accès universel ainsi que celui d'une plus grande mobilisation des ressources et de présenter un compte rendu à la 23<sup>ème</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme ; et

14.6 *Consent* à ce que la qualité des interventions de prévention, de soins et de traitement ainsi que la qualité du soutien technique fassent l'objet d'un thème de discussion lors d'une prochaine réunion du Conseil de Coordination du Programme.

### **Point 5.1 de l'ordre du jour : Résultats de l'enquête auprès des personnels de Genève et de terrain et rapport de suivi**

15. *Prend acte* du document 'Résultats de l'enquête auprès des personnels de Genève et de terrain et rapport de suivi' (document ONUSIDA/PCB(20)/07.13).

**Point 5.2 de l'ordre du jour : Allocution du représentant de l'Association du personnel du Secrétariat de l'ONUSIDA**

16. *Prend acte* de la déclaration de l'Association du personnel du Secrétariat de l'ONUSIDA.

**Point 6 de l'ordre du jour : Autres questions**

17.1 *Décide* que la 21<sup>ème</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme se tiendra à Genève en décembre 2007 pour approuver les modalités, les mécanismes et le mandat de l'évaluation de l'ONUSIDA, la date exacte devant être décidée par le Bureau du Conseil de Coordination du Programme puis communiquée au Conseil ;

17.2 *Décide en outre* que la 22<sup>ème</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme se tiendra à Genève au milieu de l'année 2008, la date exacte devant être fixée par le Bureau du Conseil de Coordination du Programme en accord avec le Secrétariat ; et

17.3 *Recommande* que la prévention, le diagnostic et le traitement de la tuberculose parmi les personnes vivant avec le VIH et les modalités de travail de l'ONUSIDA avec les groupes liés à la tuberculose, figurent parmi les questions thématiques traitées lors d'une des réunions à venir du CCP.